

Abonnement.

Le CANADIEN. Journal Politique, Littéraire, Scientifique, Commercial, Industriel et Agricole, est imprimé et publié au n° 21, rue La Montagne (Basse-Ville). Québec, et paraît les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de \$4 par année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franchises de port, au bureau du journal.

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS.

Taux des Annonces

Six lignes et au-dessous, 2s. 6d. pour la première insertion, et 74d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six, 3s. 4d. pour la première insertion, et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente. On traite aussi de gré à gré pour les longues annonces. Les annonces, écrites correctement, doivent être envoyées avant neuf heures les jours de publication, et toujours accompagnées d'un ordre, autrement elles seront publiées jusqu'à ce qu'il soit dit de les discontinuer.

J. G. BARTHE, REDACTEUR-EN-CHEF.

E. R. FRÉCHETTE, PROPRIÉTAIRE.

CANADA.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, mardi, 28 février 1860.

M. l'Orateur présente les rapports des commissaires nommés pour prendre les témoignages dans les affaires des élections contestées des comtés d'Haldimand et Argenteuil.

Sur motion de l'hon. M. le procureur général Cartier, il est ordonné que les votes et Délibérations de cette chambre soient imprimés par l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression, et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permettra de les imprimer.

Sur motion de l'hon. M. le procureur général Cartier, il est résolu que les comités permanents pour la présente session soient nommés pour les fins suivantes :

1. Privilèges et élections. 2. lois expirantes. 3. chemin de fer, canaux et télégraphes. 4. bills privés. 5. ordres permanents. 6. impression. 7. dépenses contingentes. 8. comptes publics.

L'hon. M. Alleyne remet un message de son Excellence le gouverneur général comme suit : Le gouverneur général transmet pour l'information de l'Assemblée législative, la copie d'une dépêche du secrétaire d'Etat au sujet de la visite de son Altesse Royale le prince de Galles.

Hôtel du gouvernement
Québec, février 1860.

Canada, } Downing Street,
No. 6, } —30 janvier 1860.
Monsieur,

Comme les deux chambres de la législature canadienne se réuniront bientôt pour la dépêche des affaires, il devient de mon devoir de vous informer que l'adresse qu'elles ont adoptée conjointement, à la clôture de la dernière session, a été d'abord présentée à la reine, et très gracieusement reçue par sa majesté.

2. Dans cette adresse, le conseil législatif et les communes du Canada prient instamment la reine de recevoir en personne le tribut de leur attachement invariable à son règne, et d'honorer de sa présence ses sujets de l'Amérique Septentrionale Britannique, lors de l'ouverture du grand pont Victoria, accompagnée du prince-époux, et de tels autres membres de la famille royale, par lesquels il lui plaira de se faire suivre en cette occasion.

3. Sa Majesté met une haute valeur à l'attachement pour sa personne et à la loyauté envers sa couronne, qui ont inspiré cette adresse et je suis chargé d'assurer la législature, par votre canal, quel vif intérêt prend la reine à la prospérité croissante du Canada, au bien-être et contentement de ses sujets dans cette province importante de son empire, et à l'achèvement de l'ouvrage gigantesque, qui est le digne emblème des succès industriels du peuple.

C'est donc avec un sincère regret que sa majesté se trouve dans l'impossibilité de se rendre à cette loyale invitation. Sa majesté sent que ses devoirs au siège de l'Empire lui interdisent une absence aussi longue et à une aussi grande distance, que celle qu'occasionnerait nécessairement une visite au Canada.

Cependant, animé du plus ardent désir de témoigner, autant qu'il est en elle, de sa vive appréciation de la loyauté affectueuse de ses sujets canadiens, la reine m'enjoint de vous exprimer son espoir, qu'à l'époque où sera fixée l'ouverture du pont, il pourra être possible à son Altesse Royale le prince de Galles d'assister à la cérémonie, au nom de sa Majesté, et d'être témoin des scènes agréables auxquelles la reine elle-même ne pourra participer.

La reine espère que rien n'interviendra contre cette arrangement, car c'est le désir sincère de sa Majesté que le jeune prince, à qui doit retourner la couronne de cet empire, ait l'occasion de visiter la partie de ses domaines d'où lui est venu cette altesse, et fasse connaissance avec un peuple, pour les progrès rapides duquel vers la grandeur, sa majesté, de concert avec ses sujets de la Grande-Bretagne, éprouve une vive et durable sympathie.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

NEWCASTLE.

Québec, mercredi 28 février 1860.

M. l'Orateur met devant la chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du parlement.

Vingt-cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. W. F. Powell, président du comité de l'élection de la cité de Québec, fait rapport que le comité n'a pu se réunir aujourd'hui en conséquence de l'absence de M. Dionne.

Ordonné.—Que ce monsieur soit à sa place demain.

Sur motion de M. Turotte, il est ordonné qu'à compter de ce jour à aller jusqu'à la fin de la session, M. l'Orateur laisse le fauteuil de 6 à 7½ heures P. M., à moins que la chambre n'ait ajourné auparavant.

La chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le discours de Son Excellence le gouverneur général, à l'ouverture de la session.

M. Désaulniers propose, secondé par M. Simpson, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial, et de plus pour assurer à Son Excellence :

Que nous avons beaucoup de plaisir à apprendre par la bouche de Son Excellence, que l'adresse des deux chambres à la dernière session, priant Notre Souveraine la reine de visiter le Canada, a été mise au pied du trône, et que la très gracieuse réponse de Sa Majesté va nous être sans délai communiquée. Nous aurons la satisfaction de voir que nous pouvons espérer d'avoir l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le prince de Galles, et que le peuple entier aura ainsi l'occasion de prouver sa cordiale loyauté.

Que nous nous réjouissons d'apprendre de Son Excellence, que le maître général des postes a eu des négociations dans le but d'assurer la transmission, par la voie du Canada, d'une grande partie de la correspondance entre l'Europe et l'Amérique. Que le résultat de ces négociations a été de nature à démontrer que les avantages de la voie du St. Laurent sont pleinement appréciés. Et qu'en même temps Son Excellence a eu soin de voir à ce qu'il fût fait, comme il convenait, des représentations au gouvernement de Sa Majesté, sur la position et les droits du Canada à l'égard des subventions postales accordées aux vapeurs océaniques.

Que c'est avec une vive satisfaction que nous sommes informés que les commissaires, nommés pour faire rapport sur la ligne frontière entre le Haut et le Bas-Canada, ont achevé leurs travaux, ce qui nous mettra en état de passer une mesure pour le règlement de cette question depuis si longtemps pendante.

Que nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement a reçu de plusieurs sources des suggestions relatives à la mesure présentée dans la dernière session pour la refonte des lois municipales du Bas-Canada, et que nous consacrons toute notre attention au bill qui nous sera soumis, qui pourra nous permettre d'effectuer cet objet important.

Que nous remercions Son Excellence pour la manière dont elle nous félicite de la publication des statuts refondus du Canada et du Haut-Canada. Que nous espérons voir bientôt la même œuvre complétée pour le Bas-Canada, et cela fait, nous croyons avec Son Excellence que nous pouvons espérer que ce travail sera suivi d'une assimilation ultérieure des lois en force dans les deux sections de la province.

Que nous ne manquerons pas de nous occuper de la loi affectant le débiteur et le créancier en matières Commerciales, telle qu'elle existe dans le Haut et dans le Bas-Canada, en vue d'en venir à de nouvelles dispositions législatives sur ce sujet difficile, et que nous pensons avec Son Excellence que le système monétaire actuel, ainsi que celui de banque, mérite notre prompt et sérieuse attention.

Que toute mesure que Son Excellence nous fera soumettre pour faciliter la régie des terres de la couronne recevra notre plus sérieuse attention.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que si Son Excellence ne peut nous féliciter d'avoir complètement surmonté nos difficultés financières, elle pense que nous trouverons que le revenu et la dépense de l'année dernière doivent nous laisser sans appréhension pour l'avenir.

Que nous recevrons avec plaisir les papiers

que Son Excellence fera mettre devant nous, au sujet de la consolidation de la dette publique, et des efforts heureux du ministre des finances, pendant la vacance, pour assurer cet objet important. Nous nous réjouissons d'apprendre que la dépression commerciale dont nous avons souffert n'a pas diminué notre crédit, bien qu'elle ait fortement fait sentir à Son Excellence et à ses ministres la nécessité d'une stricte et rigide économie. Avec cette conviction nous sommes prêts de nouveau à vouloir bien pourvoir aux besoins du service de Sa Majesté.

Nous remercions Votre Excellence pour l'assurance que les comptes pour les différents départements seront mis entre nos mains dans le plus court délai possible.

Nous sommes profondément reconnaissants de ce qu'il a plu à la Providence de favoriser notre pays d'une abondante récolte l'automne dernier, et que nous voyons autour de nous, à l'heure qu'il est, les signes d'une nouvelle vie commerciale. Nous prions instamment que ces indices de prospérité continuent à s'accroître et que notre peuple ait abondamment lieu d'être reconnaissant au bien-être de leur pays, et du maintien des lois et de l'ordre.

Nous ferons tout en notre pouvoir afin que les lois subissent entre nos mains tels amendements et tels changements qui de temps à autre deviendront nécessaires; mais nous nous réjouissons avec Votre Excellence de voir qu'il y ait bien peu de sujets d'une nature large et importante qui demandent une législation immédiate.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Sur motion de l'hon. M. le procureur général Cartier, les dites résolutions sont alors renvoyées à un comité spécial chargé de préparer une adresse à Son Excellence basée sur ces résolutions.

L'hon. M. le procureur général Cartier fait rapport d'une adresse basée sur les dites résolutions, et cette adresse étant lue, est adoptée, et elle est comme suit :—

A Son Excellence le très honorable Sir Edmund Walker Head, baronnet, l'un des très honorables membres du conseil privé de sa majesté, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef des provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edward et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de sa majesté, les communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement votre excellence de son gracieux discours du trône à l'ouverture de la présente session, et assurons votre excellence que nous avons beaucoup de plaisir à apprendre, par la bouche de Votre Excellence, que l'adresse des deux chambres à la dernière session, priant Notre Souveraine la Reine de visiter le Canada, a été mise au pied du trône, et que la très gracieuse réponse de Sa Majesté va nous être sans délai communiquée. Nous aurons la satisfaction de voir que nous pouvons espérer l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le prince de Galles, et que le peuple entier aura ainsi l'occasion de prouver sa cordiale loyauté.

Nous nous réjouissons d'apprendre de Votre Excellence, que le maître général des postes a eu des négociations dans le but d'assurer la transmission, par la voie du Canada, d'une grande partie de la correspondance entre l'Europe et l'Amérique. Que le résultat de ces négociations a été de nature à démontrer que les avantages de la voie du St. Laurent sont pleinement appréciés. Et qu'en même temps Votre Excellence a eu soin de voir à ce qu'il fût fait, comme il convenait, des représentations au gouvernement de Sa Majesté, sur la position et les droits du Canada à l'égard des subventions postales accordées aux vapeurs océaniques.

C'est avec une vive satisfaction que nous sommes informés que les commissaires, nommés pour faire rapport sur la ligne frontière entre le Haut et le Bas-Canada, ont achevé leurs travaux, ce qui nous mettra en état de passer une mesure pour le règlement de cette question depuis si longtemps pendante.

Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement a reçu de plusieurs sources des suggestions relatives à la mesure présentée dans la dernière session pour la refonte des lois mu-

nicipales du Bas-Canada, et nous consacrerons toute notre attention au bill qui nous sera soumis, qui pourra nous permettre d'effectuer cet objet important.

Nous remercions Votre Excellence pour la manière dont elle nous félicite de la publication des statuts refondus du Canada et du Haut-Canada. Nous espérons voir bientôt la même œuvre complétée pour le Bas-Canada, et cela fait, nous croyons avec Votre Excellence que nous pouvons espérer que ce travail sera suivi d'une assimilation ultérieure des lois en force dans les deux sections de la province.

Nous ne manquerons pas de nous occuper de la loi affectant le débiteur et le créancier en matières commerciales, telle qu'elle existe dans le Haut et dans le Bas-Canada, en vue d'en venir à de nouvelles dispositions législatives sur ce sujet difficile, et nous pensons avec Votre Excellence que le système monétaire actuel, ainsi que celui de banque, mérite notre prompt et sérieuse attention.

Toute mesure que Votre Excellence nous fera soumettre pour faciliter la régie des terres de la couronne recevra notre plus sérieuse attention.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que si Son Excellence ne peut nous féliciter d'avoir complètement surmonté nos difficultés financières, elle pense que nous trouverons que le revenu et la dépense de l'année dernière doivent nous laisser sans appréhension pour l'avenir.

Nous recevrons avec plaisir les papiers que Votre Excellence fera mettre devant nous, au sujet de la consolidation de la dette publique, et des efforts heureux du ministre des finances, pendant la vacance, pour assurer cet objet important. Nous nous réjouissons d'apprendre que la dépression commerciale dont nous avons souffert n'a pas diminué notre crédit, bien qu'elle ait fortement fait sentir à Votre Excellence et à ses ministres la nécessité d'une stricte et rigide économie. Avec cette conviction nous sommes prêts de nouveau à vouloir bien pourvoir aux besoins du service de Sa Majesté.

Nous remercions votre Excellence pour l'assurance que les comptes pour les différents départements seront mis entre nos mains dans le plus court délai possible.

Nous sommes profondément reconnaissants de ce qu'il a plu à la Providence de favoriser notre pays d'une abondante récolte l'automne dernier, et que nous voyons autour de nous, à l'heure qu'il est, les signes d'une nouvelle vie commerciale. Nous prions instamment que ces indices de prospérité continuent à s'accroître et que notre peuple ait abondamment lieu d'être reconnaissant au bien-être de leur pays, et du maintien des lois et de l'ordre.

Nous ferons tout en notre pouvoir afin que les lois subissent entre nos mains tels amendements et tels changements qui de temps à autre deviendront nécessaires; mais nous nous réjouissons avec votre Excellence de voir qu'il y ait bien peu de sujets d'une nature large et importante qui demandent une législation immédiate.

La dite adresse est alors grossoyée, et il est ordonné qu'elle soit présentée à son Excellence par toute la chambre.

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a émis ses warrants pour la réunion des comités des élections contestées d'Argenteuil et d'Haldimand.

Adam Wilson, écrivain, membre pour la division nord du comté d'York, ayant prêté serment, prend son siège.

L'hon. M. le solliciteur général Morin, membre pour le comté de Terrebonne, ayant prêté l'indemnité de son élection et prêté serment, prend son siège.

Sur motion de l'hon. M. le procureur général Cartier, il est résolu qu'en admettant l'hon. M. le solliciteur général Morin, élu pour représenter le comté de Terrebonne, à prendre son siège sur la production de la copie de l'indemnité seulement sans le retour de l'indemnité du greffier de la couronne en chancellerie et le certificat de ce dernier, cet homme entend adhérer strictement à la pratique d'exiger la production du certificat d'usage.

Ajourné.

AVIS DE MOTIONS.

Québec, mardi, 28 février 1860.

M. McMicken—Jeudi prochain—Bill pour abroger cette partie de la loi existante qui per-

met de prendre n'importe quel taux d'intérêt sur les emprunts d'argent, et pour pourvoir à un remède contre l'usure en établissant un taux maximum d'intérêt et en abolissant toutes espèces de restrictions dans les limites à être établies.

L'Hon. M. Cameron—Lundi prochain—Adresse au Gouverneur Général demandant la levée de la sentence prononcée contre G. B. Fellows pour procédés illicites dans l'affaire de l'élection pour le comté de Russell, en 1858.

M. Bellingham—Jeudi prochain—Bill pour incorporer la "Compagnie de manufacture et de la navigation de la Rivière du Nord, Argenteuil."

M. Bellingham—Jeudi prochain—Bill pour exempter de la saisie et vente par exécution le patrimoine de famille.

M. Bellingham—Jeudi prochain—Bill pour amender l'acte 2 Vic (3) Ch. 28, et pour exempter de la saisie et vente par exécution les bestiaux et instruments nécessaires au fonctionnement d'une ferme.

M. Bellingham—Jeudi prochain—Bill pour incorporer une compagnie pour construire un chemin macadamisé conduisant du pont de La chapelle (ou près d'icelui) au village de Ste. Eustache, avec droit de le prolonger jusqu'à Ste. Scholastique, St. André et Lachute.

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour empêcher l'adultération des aliments et des breuvages, et pour pourvoir à leur inspection.

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour régler les Actes des compagnies de gaz, et autoriser la nomination d'inspecteurs de gaz et de gazomètres.

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour amender l'acte intitulé : "Acte relatif aux compagnies de télégraphe."

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour pourvoir à une enquête touchant la perte d'aucun navire ou d'aucun vaisseau à vapeur transportant des passagers d'Europe ou d'ailleurs, en cette province.

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour autoriser les Cours de Justice de Sa Majesté dans le Bas-Canada à entendre et décider les affaires en litige entre la Couronne et le sujet à l'instance de celui-ci.

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour régler les droits des personnes mariées dans des pays étrangers, et qui en émigrant pour rester dans le Bas-Canada.

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour régler le temps durant lequel les apothicaires seront tenues ouvertes dans les différentes cités de cette province.

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour amender l'acte intitulé "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement."

M. Dunbar Ross—Vendredi prochain—Bill pour régler la construction des maisons et autres bâties.

M. Dunbar Ross—Vendredi, le deuxième jour de mars prochain, présentera les résolutions suivantes :

Résolu.—Que les fréquents et fatals désastres survenus aux vaisseaux et aux vapeurs transportant les passagers des Iles de la Grande-Bretagne et d'autres lieux du continent européen, en cette province, exigent que des mesures soient adoptées afin de prévenir ces désastres par la punition des personnes coupables de négligence dans la navigation ou la manœuvre de tels vaisseaux ou vapeurs. Qu'en autant que les pouvoirs et la juridiction de la législature de cette province pour pourvoir à un remède à cet égard ne s'étendent point au delà de ses limites territoriales, il est expédient qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, pour la prier de vouloir bien soumettre une mesure au parlement impérial pour conférer aux juges et juges de paix en Canada le pouvoir, sur plainte ou information à cet effet, de faire une enquête rigide et scrupuleuse touchant la perte, le naufrage, ou la ruine de tout vaisseau ou vapeur transportant des passagers d'Europe au Canada, toutes les fois que telle perte, naufrage et ruine aura lieu en mer ou sur toute côte ou rivage bordant ou adjoignant le golfe St. Laurent, et aura occasionné la perte de vie, et toutes les fois que tel vaisseau ou vapeur, ou le propriétaire ou co-propriétaire, le maître ou son lieutenant ou agent, sera trouvé dans les limites de la province; et aussi de contraindre les parties et témoins d'aucunes des provinces de l'Amérique du Nord Britannique ou d'ailleurs à comparaître à telle enquête, ou d'autoriser la législature de cette province à établir des dispositions législatives au même effet.

M. Dunbar Ross—Vendredi le 2 de Mars prochain—Fera motion que les entrées faites dans les journaux de cette Chambre du 26 Mars 1857, d'une adresse à Son Excellence, lui demandant copies de l'indictement, du jugement et de la sentence dans l'affaire de Moïse Plante, et aussi de l'entrée du 2 Juin 1858 de la Pétition du dit Moïse Plante ainsi que de l'entrée faite dans l'Appendice de 1857 (No. 38) touchant la dite affaire, soient lues et sur ce, que la Pétition du dit Moïse Plante avec les entrées et les documents qui y ont rapport, soient renvoyés à un comité de cinq membres, et chargé de faire rapport, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Dunbar Ross—Vendredi le 2 Mars prochain—Fera motion qu'une humble adresse

soit présentée à son Excellence, la priant d'incorporer cette chambre de la raison ou de la cause pour laquelle il n'a point été fait de réponse à l'humble adresse de cette Chambre du 18 Avril 1859, la priant de faire mettre devant cette chambre copies de la correspondance et autres documents relatifs à la récente démission de Robert Henry Russell Esq. de la Commission de la paix pour le District de Québec.

M. Piché—Jeudi prochain—Bill intitulé : —Acte pour amender et refondre les actes de judicature du Bas-Canada.

M. Piché—Jeudi prochain—Motion que le bill précédent soit exempté d'une nouvelle réimpression.

M. Piché—Jeudi prochain—Bill intitulé : —Code municipal et rural du Bas-Canada.

M. Piché—Jeudi prochain—Bill intitulé : —Acte pour pourvoir à la statistique annuelle des affaires judiciaires.

M. Piché—Jeudi prochain—Demandera au Ministère s'il entend établir un juge de la cour supérieure résidant dans chacun des districts judiciaires actuels.

L'Hon. M. Cameron—Lundi prochain—Demandera un état des sommes payées au Bureau des Terres de la Couronne sur la vente des terres durant les trois dernières années; avec aussi les noms des acheteurs, et une liste des terres vendues, et les prix obtenus pour icelles.

L'honorable M. Cameron—Lundi prochain—Bill pour exempter de la saisie le patrimoine de famille dans la Province du Canada.

L'Hon. M. Brown—Lundi prochain—Résolutions relatives aux relations constitutionnelles entre le Haut et le Bas-Canada.

L'Hon. M. Cameron—Jeudi prochain—Bill pour consolider la dette de la ville de Brownville.

L'Hon. M. Cameron—Lundi prochain—Adresse pour les états suivants relatifs aux cours de division du Haut Canada, jusqu'au 31 Décembre dernier, et indiquant :—

1^o Le nombre de poursuites, le montant total pour lequel elles ont été faites, et la plus petite somme pour laquelle on a poursuivi dans chaque division.

2^o Le montant des frais et honoraires des greffiers et huissiers dans chaque poursuite, et les sommes brutes reçues par chacun d'eux durant l'année 1859.

3^o Le nombre de poursuites dans lesquelles la totalité des effets des défendeurs ont été complètement vendus sans que les réclamations des demandeurs aient été satisfaites, et les frais et honoraires perçus dans chacune de ces poursuites, durant la même période.

M. Langevin—Jeudi prochain—Proposera qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, lui demandant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies des listes des lots des terres de la Couronne, des Ecoles et du Clergé, à vendre dans les divers township du Bas Canada, telles que voulues et ordonnées par la 16^e section de l'acte 16 Victoria, chapitre 159, indiquant le nom de chaque township, le numéro de chaque lot, le rang dans lequel il se trouve, le nombre d'acres qu'il contient, et le prix, et donnant ces renseignements pour chaque comté séparément.

M. Turcotte—Demain—Proposera que de ce jour jusqu'à la fin de la présente session, M. l'orateur quitte le fauteuil de six à sept heures et demie P. M.

L'Hon. M. Lemieux—Jeudi prochain—Demandera permission d'introduire un bill intitulé "Acte pour faire disparaître toute restriction à l'usage des courants d'eau, dans le Bas-Canada et pour permettre aux propriétaires d'iceux de les utiliser."

L'Hon. M. Lemieux—Jeudi prochain—Demandera si le Gouvernement a fait imprimer un nombre suffisant de copies des statuts révisés du Canada pour fournir et faire distribuer des copies aux juges de paix, aux municipalités, aux autres personnes et corps incorporés qui recouvreraient ci-devant les statuts Provinciaux, et s'il entend leur en fournir et délivrer des copies.

L'Hon. M. Lemieux—Jeudi prochain—Bill intitulé "Acte pour étendre aux Municipalités de Paroisse et de Township, les actes autorisant l'établissement de compagnie à fonds social, pour l'approvisionnement de gaz et d'eau."

29 février 1860.

M. Beaubien—Lundi prochain—Demandera au ministère s'il a l'intention de présenter dans cette Session une mesure pour abolir les cours de commissaires dans le Bas Canada, la pleine opération du nouveau système judiciaire fournissant à la Chambre et au gouvernement l'occasion de pouvoir remettre entre les mains de juges mieux qualifiés, et sans inconvénients pour le public, toutes les affaires judiciaires qui peuvent se présenter dans les nouveaux districts.

M. Beaubien—Demain—Demandera au ministère s'il est en position de pouvoir informer la chambre de l'état d'avancement des cadastres seigneuriaux, et s'il peut, de fait, dire quand ces cadastres pourront être déposés.

M. Hébert—Vendredi prochain—Fera motion qu'il soit permis d'introduire un bill pour protéger les colons en certains cas, dans le Bas-Canada.

M. Dufresne—Vendredi prochain—Deman-

dera permission d'introduire un bill pour incorporer les filles de Sainte-Anne de la paroisse de St. Jacques d'Achigan, pour les fins de l'éducation.

L'hon. M. Cauchon—Vendredi prochain—Bill intitulé : "Acte pour régler le prix de l'argent."

M. Pope—Lundi prochain—Bill pour établir à Compton un Lycée qui devra s'appeler le Lycée de Compton.

M. Daly—Lundi prochain—Bill pour exempter de la saisie-exécution le patrimoine de famille, les meubles et les animaux et instruments nécessaires au fonctionnement d'une ferme.

M. Cimon—Vendredi prochain—Fera motion pour la nomination d'un comité spécial pour prendre en considération la réponse à une adresse, en date du 21 février 1859 au sujet des employés des différents départements publics, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et records, et de faire et poursuivre son enquête concernant tous les employés publics sans exception, recevant une rémunération de la province, malgré l'omission de leur noms dans la réponse à l'adresse ci-dessus datée; le dit comité devant faire rapport de ses procédés de temps à autre à cette honorable Chambre.

M. Cimon—Vendredi prochain—Adresse à Son Excellence pour un état détaillé de chaque station de pêche louée par le gouvernement, conformément à l'acte des pêcheries de 1858, tant du côté nord que du côté sud du fleuve St. Laurent, les rivières incluses, avec le nom du locataire, le prix payé pour chacune des dites stations, et la quantité de poisson pris par chaque tel locataire.

M. Desaulniers—Vendredi prochain—Demandera au ministère si le gouvernement est enfin venu à la détermination de rendre justice aux habitants du township St. Maurice en réglant au plutôt possible les difficultés qui existent entre eux et les propriétaires de ce township.

M. Piché—Proposera en amendement à la deuxième résolution qui doit être proposée par l'honorable George Brown, relativement à l'union des deux Canadas, de lui substituer ce qui suit :

Que dans l'opinion de cette chambre le meilleur moyen de remédier aux inconvénients et aux maux du présent système de gouvernement, est le rappel pur et simple de l'Union Législative du Haut et du Bas-Canada.

M. Piché—Vendredi prochain—Acte pour prévenir et punir la corruption dans les élections.

M. Piché—Vendredi prochain—Proposera la résolution suivante :—Qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et constater dans quelle proportion le Haut et le Bas Canada ont chaque année depuis l'Union des deux provinces contribué au revenus annuels de cette province, et quelle proportion des deniers publics dans le Haut et le Bas-Canada ont respectivement reçu; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; et que ce comité soit composé des honorables MM. Cartier, Galt, Brown, Cauchon, Sicotte, J. Sandfield Macdonald, Foley, et de Messieurs McDougall, Simpson et du moteur.

M. McGee—Vendredi prochain—Comité de cinq membres pour prendre en considération le rapport annuel de l'agent des immigrants à Québec, et en général la question du décroissement progressif depuis quelques années de l'émigration européenne en cette province.

M. A. P. Macdonald—Lundi prochain—Adresse pour état indiquant le montant dû par chaque individu au gouvernement pour arrérages sur des terres de la couronne dans chaque comté dans le Haut-Canada.

M. A. P. Macdonald—Lundi prochain—Bill pour amender les lois municipales du Haut Canada, de manière à pourvoir à l'élection des Reeves pour les électeurs municipaux dans chaque township.

M. Bureau—Vendredi prochain—Adresse à son excellence le gouverneur-général pour un état des octrois gratuits de terres du domaine public, qui ont été faits dans le Haut et le Bas Canada, depuis le premier janvier 1857, avec le nom des personnes auxquelles ces octrois ont été faits.

M. Mc Micken—Vendredi prochain—Demandera au ministère s'il est décidé à recommander l'élargissement immédiat des canaux provinciaux pour rencontrer les exigences croissantes du commerce.

M. Coutlée—Mardi prochain—Fera motion qu'il lui soit permis d'introduire un bill intitulé : "Bill en amendement à l'acte d'agriculture; et aussi un bill en amendement à l'acte intitulé : "acte pour régler les prêts d'argent."

NOUVELLES ETRANGERES.

Londres, 6 février.

Dans la chambre des communes, lord Palmerston a annoncé que le budget et le traité de commerce seront déposés vendredi sur le bureau de la chambre.

M. Kinglake, de mardi en huit, demandera copie de la correspondance entre la France et l'Angleterre concernant l'annexion de la Savoie, et il appellera l'attention de la chambre

sur le traité de la France avec le Piémont concernant la cession de la Savoie.

Lord John Russell annonce que le gouvernement négocie avec le Hanovre le rachat des droits du Stade.

Londres, 7 février.

Le *Morning Chronicle* accuse les tories de vouloir détruire l'alliance franco-anglaise par leurs attaques contre le traité de commerce et leur opposition concernant la Savoie. Le peuple de Savoie et de Nice a bien le droit de voter l'annexion à la France. Le peuple anglais n'est contraire à aucun arrangement avantageux à la France.

Le *Times* exprime cette opinion que le traité de commerce aura pour conséquence que l'impôt sur le revenu en Angleterre ne pourra plus être aboli.

Constantinople, 25 janvier.

La police étant insuffisante, Riza-Pacha a proposé au sultan l'organisation d'une gendarmerie à pied et à cheval à peu près semblable à celle de France; ce corps sera de 60,000 hommes, et en cas de guerre la moitié pourra être mobilisée; de la sorte, on n'aurait plus besoin des bachibouzouks. Une commission a été nommée pour étudier le projet, dont la nouvelle est déjà accueillie avec faveur par la population.

Turin, 6 février.

M. le commandeur des Ambrois a été rappelé sur sa demande. M. le chevalier Constantin Nigra est nommé chargé d'affaires de Sardaigne à Paris. Le comte Arèse part aussi pour Paris.

M. Farini est arrivé à Turin. Le baron Ricasoli attendra, pour régler les questions nouvelles, les votes de l'Italie centrale. La ville de Côme a offert la députation au marquis Pepoli, de Bologne.

Le départ du roi pour Milan est fixé au 15 de ce mois.

Vienne, 6 février.

L'article de l'*Opinione* de Turin, du 4, en réponse à un article publié par la *Patrie*, a causé une dépréciation des cours à la bourse d'aujourd'hui.

Marseille, 7 février.

L'agitation est vive à Ancône.

Rome, 4 février.

Rome est tranquille, grâce à la fermeté du général de Goyon.

Turin, 7 février.

M. Nigra part aujourd'hui pour Paris; M. Farini est reparti pour Modène; M. Ricasoli n'est pas arrivé à Turin.

Antibes, 7 février.

Dimanche, au théâtre français de Nice, une manifestation spontanée a eu lieu en faveur de la France. L'air de la reine Hortense a été joué aux applaudissements unanimes des quinze cents personnes qui assistaient à la représentation. Le lendemain lundi, on avait provoqué par des affiches une manifestation contraire au théâtre royal italien. On a exécuté l'hymne au roi en présence de quatre cent cinquante spectateurs.

—Depuis quelques temps, la Savoie et le comté de Nice désirent l'annexion à la France; il était difficile que le sentiment de la nationalité fut limité à l'Italie centrale. Le vieux parti tory ne veut voir, dans cette démonstration, qu'un nouveau prétexte pour satisfaire sa haine contre la politique tendant à rapprocher les deux nations qui représentent la cause du progrès.

On demande avec feinte si l'Angleterre doit souffrir un tel agrandissement de la France. Pourquoi pas? Si les populations de la Savoie et de Nice désirent l'annexion en vertu de quel principe l'Angleterre pourrait-elle la combattre? Ce que nous proclamons jusqu'à Florence, Modène ou Bologne peut-il être injuste à Chambéry?

A-t-on oublié qu'en 1814 les territoires de la Savoie et de Nice furent laissés à la France, à qui ils furent arrachés en 1815? Où est la raison, la justice, le prétexte même pour soutenir la doctrine émise par le parti tory? Qu'est-ce que l'idée de l'annexion a de déraisonnable? Quoi de plus naturelle au contraire que cette proposition que la France reprenne possession du territoire qui lui fut ravi en 1815, si tel est le désir de la population?

Le Piémont, grâce à l'accession des Etats de l'Italie centrale, deviendra une grande puissance. Quoi de plus équitable que la France ait ses frontières étendues aux Alpes, au lieu que cette frontière demeure exposée du côté du Piémont, qui aurait tant de point pour faciliter l'invasion du territoire français.

(*Morning Chronicle* du 7.)

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Vienne, 8 février.

La commission pour l'amortissement de la dette publie la situation de ce fonds d'amortissement. Le montant entier est d'environ 196 millions de florins; de cette somme une valeur nominale de 143 millions de florins, dont les intérêts exigent 6 millions annuellement, doit être amortie. L'annulation d'un tel montant de la dette publique augmentera la confiance. En outre, on remettrait à la banque nationale, comme à-compte, 9 millions et demi d'obligations foncières; 1 million trois quarts du chemin de fer du Nord; 14 millions de la Galicie; 15 millions trois quarts d'obli-

gations du chemin de fer de Thés; en tout : 42 millions un quart. Le restant du fond d'amortissement de 12 millions et demi serait remis à l'administration des finances.
(Havas-Bullier.)

Ventes par le Sheriff.

MARS.

Dame Marie-Christine Deleccio, veuve de feu Pierre Gaudet.—Une terre et tènement de François Lohau.—Une terre située dans la paroisse de St. Alexandre, dans la seigneurie de Bligny, de la contenance de 4 arpents de largeur sur 28 arpents de profondeur, le tout plus ou moins avec maisons, granges et autres bâtiments y érigés. Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Alexandre, lundi, le 5e jour de mars courant, à 10 heures de l'avant midi.

L'honorable John S. McCord vs. les terres et tènements de Philip Hudson.—Un lot de terre sis et situé sur le fief Nazareth, dans le faubourg Ste. Anne, de la cité de Montréal de 45 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, plus ou moins sans bâtiments dessus construits.

Pour être vendu, sujet comme susdit, au bureau du sheriff, en la cité de Montréal, mardi, le 6e jour de mars courant, à 10 heures du matin.

Dame Catherine Lamare vs. les terres et tènements de Paul Singer.—1. Un lopin de terre ou emplacement sis en la paroisse St. Philippe, de la contenance d'un arpent et demi de front sur 2 arpents de profondeur—avec une maison, hangar, écurie, remises et autres bâtiments dessus construits. 2. Un lopin de terre sis en la même paroisse, d'un arpent de front sur 2 arpents de profondeur—sans bâtiment dessus construits.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Philippe, mercredi, le 7e jour de mars courant, à 10 heures du matin.

John James Day, vs. les terres et tènements de Margaret McCord.—Un lot de terre ou emplacement sis, situé et étant dans le fief Nazareth, faubourg Ste. Anne de la cité de Montréal, contenant 45 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec une maison en bois à deux étages, couverture d'appentis, sur le côté nord du dit lot, et une maison en bois à un étage, couverture d'appentis, sur l'arrière du dit lot, et des appentis en bois au côté sud du dit lot, dessus érigés.

Pour être vendus, sujets comme susdit, à mon bureau, en la cité de Montréal, mercredi, le 7e jour de mars courant, à 10 heures du matin.

Charles Doran & al. vs. les terres et tènements d'Archibald Connolly & al.—Les dites terres et tènements saisis et pris en exécution comme appartenant à Archibald Connolly, de la paroisse de St. Laurent, cultivateur :

1. Cette certaine ferme située à la côte de Liesse, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, contenant 6 arpents de front sur 124 arpents de profondeur sur la ligne sud-ouest, et 9 arpents et demi de profondeur sur la ligne nord-est, le tout plus ou moins, sans garantie—avec deux maisons en pierre, grange, étable et autres dépendances dessus érigées.

2. Un autre morceau de terre situé à la dite côte de Liesse, dans la dite paroisse de St. Laurent, contenant 13 arpents et un quart en superficie, le tout plus ou moins sans garantie—sans bâtisse dessus érigée, mais avec toutes et chacune des circonstances et dépendances y appartenant.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Laurent, mercredi, le 7e jour de mars courant, à 10 heures du matin.

William Holley Anderson vs. Pierre Bureau.—Un emplacement situé du côté nord de la rivière St. Charles, au lieu vulgairement appelé la Canadière, contenant 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Roch de Québec, le 7e jour de mars courant, à 10 heures du matin.

COMPAGNIE DU GAZ DE QUÉBEC.

UN DIVIDENDE SEMI-ANNUEL DE QUATRE PAR CENT sur le CAPITAL a été déclaré et sera payable au Bureau de la Compagnie le ou après le 1er PROXIMO. Le Livre de Transfert est clos jusqu'au VINGT-NEUF inclusivement.

Par ordre des Directeurs,

P. PEEBLES, Agent.

Québec, 13 février 1860.—36-1fa

LA BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de la Banque du Peuple sont par le présent notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 4 0/0 pour les six mois expirant au 29 février courant, a été déclaré aujourd'hui sur le capital versé et sera payable LUNDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain et les jours suivants.

Le livre de transport sera fermé depuis le DIX-HUIT jusqu'au VINGT-NEUF du courant, ces deux jours inclus. P. H. LEMOINE, Caissier.

Montréal, 10 février 1860.—15 fév.—5s. 2fs.



NOUVELLE LIGNE D'EXTRAS

QUEBEC et MONTREAL, VICE VERSA.

LES PROPRIÉTAIRES informent leurs amis et le public en général qu'il ont établi une NOUVELLE LIGNE D'EXTRAS qui partira à TOUTE HEURE et à demande, à des prix bien modérés.

Il y aura des extras à deux chevaux et d'un seul cheval, et toutes les voitures seront couvertes.

Les Propriétaires se proposent de parcourir le trajet de trois lieues à l'heure.

On pourra se procurer des extras à Québec chez PIERRE DERY, Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon. A Deschambault chez TIMOTHÉE MARCOTTE. Aux Trois-Rivières chez Jos. THOMPSON. A Berthier chez FRANÇOIS GAGNON. A Montréal chez ADOLPHE DUMÈNE.

T. MARCOTTE, P. DERY, J. THOMPSON, F. GAGNON, A. DUMÈNE, PROPRIÉTAIRES.

16 novembre 1859.

GRUAU PRIME DU HAUT-CANADA.

EN QUARTS 100 lbs, à vendre par M. G. MOUNTAIN. Québec, 16 janvier 1860.

MAISONS ET TERRAINS A VENDRE OU A LOUER.

TERRE A VENDRE.

UNE magnifique TERRE en bon état de culture, située à la Petite Rivière St. Charles, à un mille du Pont de Scott, dans un des plus beaux sites, contenant trois arpents et deux perches de front sur trente arpents de profondeur, avec Maison, Grange, Étable, etc., etc., le tout en bon ordre. S'adresser à

HENRI BOLDUC, N. P., Faubourg et Rue St. Jean.

Québec, 27 février 1860.—4f. 2fa.

A LOUER.

ENVIRON 22 Arpents de terre, avec Maison, Cave pour les Légumes, Grange et Écurie formant partie de la propriété du Soussigné près du Pont de Scott. La terre est de la meilleure qualité pour l'établissement des Jardins.

S'adresser sur les lieux ou aux Messieurs HOSACK et LANGLOIS, Notaires.

PETER LANGLOIS.

Québec, 24 février 1860.—6f.

A LOUER.

UNE VASTE MAISON à deux étages dans la rue Ste. Famille, Haute Ville, dans le meilleur ordre, pourvue d'Eau, de Gaz, Appareils complets, large Cour, Étables, et Hangar en arrière. Entrée sur la rue St. François.

F. BUTEAU.

Québec, 22 février 1860.

A LOUER.

LA BATISSE NOUVELLE vis-à-vis le Marché Champlain dont le bas contient des Magasins sur deux rues et le haut des logements. S'adresser à

A. JOSEPH.

Quai Napoléon, 22 février 1860.

A LOUER.

DEUX MAISONS sur les Glacis, immédiatement en dehors de la Porte St. Jean. TROIS MAISONS sur la rue Amable, à cinq minutes de marche de la Porte St. Louis; avec jalousies, doubles châssis; le gaz et l'eau y sont introduits. S'adresser à

A. JOSEPH.

Quai Napoléon, 22 février 1860.

A VENDRE.

LA MAISON de PENSION adjoignant le Quai au bout Sud-Ouest de l'Île d'Orléans.

— AUSSI —

UN EMPLACEMENT 90 x 90 pieds au côté Nord de l'Île, vis-à-vis le Sault Montmorency, avec Maison, Hangar, etc.—S'adresser au propriétaire.

N. H. BOWEN.

Québec, 17 février 1860.—6f. Rue St. Pierre, No. 18.

A LOUER.

LA MAISON actuellement occupée à la Pointe Platon comme auberge et Bureau de Poste. Possession à dater du 1er mai prochain.—S'adresser au soussigné.

HENRY G. JOLY, Avocat.

Québec, 15 février 1860.—3f. 1fs. Rue Desjardins.

AVIS.

A VENDRE OU A LOUER.

Avec application immédiate.

DEUX MOULINS à FARINE avec un MOULIN à SCIES, en bon ordre, en la paroisse Ste. Claire, sur la Rivière Echemin.—Conditions faciles.

J. THOMAS TASCHEREAU, Propriétaire.

Québec, 13 février 1860.—8f. 2fs.

AVIS.

A VENDRE ou à LOUER, possession donnée au 1er mai ou avant, une MAISON en PIERRE à deux étages, bien finie et divisée, avec un Terrain de 60 arpents environ. Partie en prairie et pacage, avec Jardin, une jolie petite Scierie tout près de la maison, Grange, Étable, Hangars, etc., etc., situés près de l'église de cette paroisse et au débarcadère du vapeur l'Étoile.—Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau.

St. Jean Deschambault, 10 février 1860.—13 fév.—1m.

THÉ A VENDRE.

80 DEMI-CAISSES TWANKAY, 60 Do. Hyson Twankay, 30 Do. Hyson très choisi, 20 Caisnes la-périal, 21 Do. Gunpowder de choix, 20 Do. Souchong supérieur, 30 Demi Caisnes Souchong Anglais très choisis pour le déjeuner, 23 Do. Oolong, 30 Caisnes Gunpowder fin, 100 Do. Hyson fin.

A vendre par JOHN LEMESURIER, No. 83, rue St. Paul.

Québec, 3 février 1860.

MUSCADES.

EN CAISSES, A vendre par RYAN, BROTHERS & Co.

Québec, 18 janvier 1860.

ROBES DE BUFFLES.

A vendre par les soussignés :

UNE QUANTITÉ de ROBES de BUFFLES PRIME bien dignes de l'attention des détaillants. A. J. MAXHAM & Co.

Québec, 6 février 1860.

100 PIÈCES de TOILE à Voile, 4 Balles Toile de Dundee, A vendre par les Soussignés G. & H. GIBSONE.

Québec, 8 février 1860.

CORDAGE DE MANILLE.

23 ROULEAUX de 3 à 64 pouces, A vendre par M. G. MOUNTAIN.

Québec, 16 janvier 1860.

WHISKEY TODDY DE KEROLY.

10 POINÇONS venant d'être reçus par le Grand Tronc, et à vendre par M. G. MOUNTAIN.

Québec, 16 janvier 1860.

SUCRE.

Venant d'être reçus et à vendre par les Soussignés : 10 BOCALONS de MUSCOVADO choisis, à vendre par JOHN LEMESURIER, No. 83, rue St. Paul.

Québec, 3 janvier 1860.

MAISONS ET TERRAINS A VENDRE OU A LOUER.

A LOUER.

LES PROPRIÉTÉS DE PRIX suivantes appartenant à DUNCAN GIBB, éc., savoir :

LES ÉTANGS et BOMES complets pour le bois de Construction, sur la Rivière St. Charles, en bas du Pont, contenant au dessus de 19,000 verges carrées en superficie. Aussi les grands Quais séparés les entourant à l'Est, commençant à l'entrée des Bâmes sur la Rivière St. Charles, et se prolongeant à l'Est, sur une longueur de 102 pieds sur 21 de surface et depuis la Rivière St. Charles à la rue du Prince Edouard sur une longueur de 499 pieds 6 pouces, et depuis le coin le long de la rue du Prince Edouard jusqu'à environ 230 pieds, bien propres tout autour pour y débarquer et embarquer de la planches, des matériaux, des lambourdes, des douves et des lattes.

— AUSSI —

UNE VASTE COUR en arrière de la maison de résidence, bornée au Nord par la rue du Prince Edouard, au Sud par le prolongement récent de la rue St. Dominique, à l'Ouest par la rue de la Reine, contenant au dessus de 8000 verges carrées en superficie, laquelle peut être divisée en deux cours par une clôture au milieu, et avoir des entrées par des larges portes des rues du Prince Edouard et de la Reine, respectivement.

— AUSSI —

LA COUR en arrière des bâtisses de la rue St. Dominique, bornée au Sud par la rue du Roi, à l'Est par le Havre du Palais, la propriété de la Corporation, et au Nord par la rue de la Reine, avec une bonne entrée et un petit Étang pour le bois de construction. Elle contient au dessus de 8000 verges carrées en superficie, et est bien propre pour l'implantation du bois de construction et du bois de corde, et comme elle se trouve près de la cour du Palais, cela offre une prompte occasion pour en disposer; un petit chemin à rails plats peut être fait, depuis le quai de la Corporation pour transporter économiquement le bois de construction dans cette cour.

Et aussi un superbe coin de cour faisant face à la rue Grant, de 86 pieds et sur la rue de la Reine de 65 pieds—bien clos, ayant une grande porte sur la rue de la Reine. S'adresser sur les lieux ou dans la rue St. Pierre.

HUGH MACKAY, Agent.

Québec, 8 février 1860.

EMPLACEMENT A VENDRE.

SITUÉ Rue St. Joachim, près de la Station de Police (quartier Montcalm), de 42 pieds sur 56. Il y a sur l'emplacement un Solage neuf, prêt à recevoir une bâtisse et aussi une Boulangerie, actuellement louée £15 par année.

Pour plus amples informations s'adresser à Jacques JONAS, Epicier, rue Richelieu, No. 49, ou au Soussigné à St. Lambert, Comté de Lévis.

THOMAS PRUNEAU.

Québec, 8 février 1860.

MAGASIN A LOUER.

LE MAGASIN dans la rue St. Famille, 1re maison à compter de la rue de la Fabrique, maintenant occupée par Mme. HAYES comme restaurant.

S'adresser à

WM. LAIRD & Co.

Québec, 3 février 1860.

AVIS.

CARRÉ RICHMOND.

CETTE PROPRIÉTÉ est divisée en lots pour bâtir, avec des rues larges pour être plantées d'arbres. Le propriétaire a maintenant en voie d'érection et pour être prêts le 1er Mai, QUATRE MAISONS qu'il offre en vente ou à louer à des conditions modérées. Comme la Corporation est sur le point de prolonger la rue De Salaberry, jusqu'aux axes, celles-ci feront des résidences très convenables pour des Messieurs employés au commerce du bois de construction. A vendre cette maison en pierre de 1re classe, rue St. Ursule, occupée par C. WETZEL, éc. Aussi à louer une Maison en brique dans la rue St. François, St. Roch.—Pour plus amples détails s'adresser à

JOSEPH ARCH R.

Constructeur, Rue St. François, St. Roch.

Québec, 27 janvier 1860.

SUCRE (EX GRAND TRONC.)

SUCRE BRILLANT de MUSCOVADO en Boucauts, en réception et à vendre par les soussignés.

E. & W. POSTON & Co.

Québec, 15 février 1860.

LIGNES ET FICELLES.

10 BALLE assorties de LIGNES à Morte et à Veau-Marin; FIL à Saumon et à Harengs, etc., en lot à la commodité des acheteurs.

G. & H. GIBSONE.

Encoignure des rues St. Pierre et St. Jacques.

Québec, 8 février 1860.

VENANT D'ÊTRE REÇUS ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

2 BALLES de DRAP GRIS de Sherbrooke, 2 de Sainets do G. & H. GIBSONE.

Québec, 3 février 1860.

MÉLASSE BRILLANTE CLAISÉE.

EN POINÇONS et en TIERCES, à vendre par M. G. MOUNTAIN.

Québec, 16 janvier 1860.

VINS, ETC., A VENDRE.

UN assortiment considérable de Vin d'Operto et d'An dalousie en futailles et en bouteilles— Vin vieux pétillant du Rhin, Bourgogne, Sauterne, Claret, Eau-de-vie de Planat en caisses, vendange de 1809, Whiskey d'Irlande, en poinçons et barriques, Porter de Dublin de Guinness.

RYAN, BROTHERS & Co.

Québec, 18 janvier 1860.

FRUITS NOUVEAUX.

Venant d'être reçus par le Chemin de Fer :

300 BOITES de raisins de Laver frais, en boîtes, demi do et quart do 10 Caisnes de Figues choisies très fraîches.

LANE GIBB, & Co.

Québec, 22 décembre 1859.

SUCRE BRILLANT DE MUSCOVADO.

20 POINÇONS venant d'être reçus et à vendre par E. & W. POSTON & Co.

Québec, 7 décembre 1859.

RAISINS DE LAYER.

50 BOITES RAISINS de LAYER très choisis, Fruits frais, à vendre par JOHN LEMESURIER, No. 83, rue St. Paul.

Québec, 3 février 1860.

MAISONS ET TERRAINS A VENDRE OU A LOUER.

BUREAU A LOUER.

LE DOUBLE BUREAU dans la rue St. Pierre, depuis diverses années occupé par F. Lavoie, éc., Notaire. Possession 1er mai prochain.—S'adresser à

RYAN BROTHERS & Co.

Québec, 8 février 1860.

A VENDRE.

UNE TERRE de 54 arpents sur 30, y compris une superbe sucrerie, bien bâtie et très avantageusement située à trente arpents de l'église St. Henri.

MICHEL BOLDUC, Propriétaire.

Québec, 27 janvier 1860.

PROPRIÉTÉS DE PRIX A VENDRE.

LES Soussignés offrent en vente divers BÂTIMENTS et MAGASINS, dernièrement occupés par M. JOHN LESFESTY, situés dans la Rue St. Valier, consistant en une MAISON en PIERRE et une autre en BRIQUE à FEU adjoignant, divisées en plusieurs magasins et résidences—de plus une petite bâtisse au côté de la maison en pierre, le tout comprenant environ 133 pieds de front sur la rue St. Valier, sur une profondeur de 60 pieds, avec hangars, étables et autres bâtisses en arrière. La propriété susdite étant un poste d'affaires depuis longtemps établi et bien connu offre une occasion favorable pour un placement.

— AUSSI —

Deux lots de terrain vacants en arrière des susdites propriétés, faisant face à la rue St. Gabriel, contenant 57 pieds de front sur 55 de profondeur.

— AUSSI —

Un lot de Terrain sur la Rue Des Fossés mesurant 39 pieds de front sur 50 pieds de profondeur avec un Maison en Briques à Feu dessus érigée et étant un excellent poste d'affaires.

— AUSSI —

Ce vaste Moulin à fleur mu par la vapeur, avec 6 Moulins Français en opération, (capable de moudre 1200 boisseaux de blé en 24 heures), avec tous les matériaux et appareils nécessaires de la description la plus approuvée, situé sur la rue St. Paul, le lot étant de 52 pieds de front sur 600 pieds de profondeur avec les grands Quais sur lesquels il est bâti.

Pour plus amples détails et quant aux conditions (qui seront libérales) s'adresser aux soussignés procureurs de la succession de JOHN LESFESTY.

ROBERT CASSELS,

JEFFERY BROKS,

W. J. WITTHALL.

Québec, 16 janvier 1860.

BOUTIQUE ET BATISSES A LOUER.

— Avec possession le 1er de mai : —

CE POSTE D'AFFAIRES bien connu avec 14 tisses, No. 6, rue St. Jean, dernièrement occupé par feu M. A. McAvoy.—S'adresser à

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 18 janvier 1860.

CHAMBRES A LOUER.

PLUSIEURS CHAMBRES dans le Haut de la Maison No.

QUEBEC

VENREDI, 2 MARS 1860.

Nouvelles d'Europe.

Le télégraphe de Portland nous a appris que l'Anglo-Saxon était entré en rade hier, à 3 heures. Les nouvelles qu'il apporte et dont on trouvera plus loin le sommaire ne représentent pas la situation européenne comme beaucoup meilleure, tant s'en faut. — Voir au télégramme.

Parlement.

L'Adresse de la Chambre en réponse au discours d'ouverture a passé mercredi soir après quelques discours de MM. Désaulniers (le proposant), Thibaudeau, Turcotte, Brown et McGee, et après une passe d'armes en colloque peu parlementaire entre MM. Piché et Turcotte sur la définition des rouges : car il paraît qu'on n'a pas encore abandonné cette sottise d'appellation qui n'a aucune signification ici où elle est une injure gratuite. Se le tiendra-t-on pour dit ?

M. Thibaudeau se donna beaucoup de mal déclamatoire pour pester contre le ministère auquel il fut cependant forcé de rendre hommage en reconnaissant, dit-il, que chaque fois qu'il lui avait demandé quelque chose pour son comté, il l'avait obtenu, ce qui ne l'empêcherait pas, ajoutait-il, de lui faire la guerre.

Il paraît que M. Thibaudeau a l'ambition d'imiter l'Autriche en étonnant le monde par la grandeur de son ingratitude ! Mais non ; en analysant bien le discours de M. Thibaudeau, nous y entrevoyons bien malgré une ardente soif du portefeuille perdu, les sentiments d'un bon et vrai Canadien et d'un honnête homme, chose qui se fait jour à travers l'esprit de parti. Cela n'empêcha pas M. Turcotte de lui faire une sévère leçon sur le peu de concordance de ses paroles avec ses sentiments tels que manifestés lors de la formation du ministère mort-né, où malgré les déclarations anti-bas-canadiennes de M. Brown, son chef, il sacrifia à l'honneur du portefeuille toutes les belles protestations dont il venait de faire retentir la Chambre.

Nous n'avons été que peu de temps à cette séance ; mais assez pour juger de la force croissante du cabinet en face de l'opposition. — Et M. Cartier y a promis (pas pour la consolation de M. Brown) une législation comme il ne s'en était pas encore vu depuis l'Union.

Les Chambres hier.

Il n'y a eu rien d'important dans les deux Chambres hier, à l'exception de l'avis que son Excellence recevrait l'adresse des deux chambres cette après-midi. Au nombre des pétitions présentées se trouve celle de la corporation pour l'extension des limites de la cité. Les deux chambres s'ajournèrent à 3 heures et demie.

Bibliographie.

Il vient de paraître encore une œuvre utile, le fruit d'un travail patient, et qui se recommande à nos compatriotes sous un double titre ; d'abord celui de son utilité, et ensuite celui plus touchant encore des circonstances qui l'ont vu naître. Son auteur, M. L. F. Gouin, notaire, de Trois-Rivières, a été frappé de cécité depuis déjà quelques vingt ans. Au lieu de se laisser aller au découragement et de peser sur la société de tout le poids de son involontaire oisiveté, notre infortuné concitoyen a eu le cœur de se dévouer à un labeur pénible pour payer son tribut à la société qui n'avait rien à lui demander et de qui il avait le droit d'exiger un secours fraternel : il a réussi à composer un livre intitulé, *Nouveau système de prononciation anglaise et française avec ou sans maître*, dont nous publions ci-dessous la préface qui en fera mieux connaître la valeur que tout ce que nous en pourrions dire. Quand on songe à tout ce qu'il a fallu à l'auteur de soins pénibles et minutieux, vu son infirmité, pour élaborer seulement son œuvre, comme il lui a fallu s'ingénier pour arriver à son exécution complète ; on se dit que M. Gouin doit faire bien honte tout au moins aux frêlons qui passent leur vie à dévorer le fruit de l'industrie des pauvres abeilles qui, comme lui, sont condamnées à butiner à tâtons pour ne pas rester à charge à autrui. M. Gouin est un de nos anciens condisciples, et, à ce titre, nous lui devons ce double hommage de notre souvenir et de notre appréciation. C'est donc pour participer à une bonne action que nous appelons l'intérêt sur ce livre et sur son auteur qui en sont tous deux si dignes ; et, si nous l'osions, nous supplierions notre Chambre d'Assemblée de tourner ses yeux sur eux pour les patroniser. Si jamais il y a eu un cas digne de la noble commémoration, c'est bien celui-ci. Nous le faisons spontanément, par le seul désir de récompenser un homme que le malheur a visité, et qu'il a su supporter héroïquement, sans rien demander à personne. S'il y a un solliciteur, c'est nous, ce n'est pas lui que nous n'avons pas vu depuis vingt ans.

Quant à l'ouvrage, nous le recommandons spé-

cialement à tous nos concitoyens anglais qui désirent apprendre à prononcer notre langue sans le secours d'un maître. Avec ce livre ils pourront y arriver très facilement en peu de semaines, en quelques jours, allions-nous dire, de même que ceux de nos frères qui voudront apprendre à prononcer l'anglais y réussiront de la même manière, l'auteur ayant ingénieusement pourvu à la réciprocité. Ce volume contient 218 pages de matières ; il sort des presses de M. John Lovell, ce qui est dire qu'il est irréprochable au point de vue typographique. Toutes les écoles, toutes les académies, tous les collèges, toutes les maisons d'enseignement enfin devraient se faire un devoir d'introduire cette œuvre indispensable chez eux. Ici l'intelligence et le cœur s'associent pour engager chacun de nous à reconnaître un mérite modeste et que nous ne saurions trop préconiser par là même. Une fois ce mérite là connu, il n'aura plus besoin d'autre réclame, et nous sommes convaincu que l'ouvrage comptera plusieurs autres éditions. Nous parlons en connaissance de cause pour l'avoir examiné attentivement, et ce que nous venons d'en dire est le jugement impartial que nous en portons. D'autres plus compétents que nous en feront peut-être encore plus de cas. Voici la préface :

" L'auteur de ce nouvel ouvrage s'étant aperçu depuis longtemps que les personnes désireuses d'apprendre le français rencontraient les plus grandes difficultés dans la prononciation de cette langue, de nos jours, devenue indispensable aux différentes classes de la société, s'est par un long et pénible labeur efforcé de surmonter ces difficultés, en rendant les sons d'après les syllabes et les mots français en sons purement anglais.

" Quantité de dialogues ont été publiés dans ce but, à différentes reprises ; mais ils ne donnent pas à l'étudiant cette véritable prononciation française que l'auteur de cet ouvrage d'un nouveau genre, ose se flatter d'avoir réussi à rendre, à force de réflexions, d'imagination et de combinaisons.

" L'étudiant en faisant attention à la clef des sons exceptionnels que l'auteur a fait insérer dans ce vocabulaire, réussira à failliblement à bien prononcer le français et à faire de rapides progrès dans cette langue.

" Dans la première colonne de ce livre se trouve l'Anglais, dans la deuxième la Prononciation Française, et dans la troisième le Français. Les précautions les plus minutieuses ont aussi été prises pour mettre l'étudiant en état d'apprendre le Français graduellement, en lui mettant, sous les yeux, des leçons faciles, familières et à la portée de l'intelligence de tout le monde.

" Ce Vocabulaire et ces Dialogues aussi bien que tout l'ouvrage renferment presque tous les mots en usage dans la langue française. Quoique cet ouvrage soit fait pour les adultes, il peut néanmoins être d'une grande utilité pour les Ecoles Élémentaires.

" L'auteur croit devoir exposer au public en général : qu'il est privé de la vue depuis dix-neuf ans passés et qu'en 1851, ayant voulu mettre son temps de cécité à profit en compilant, en partie, cet ouvrage, et en même temps ayant voulu propager la langue française aux États-Unis et ailleurs, il se serait aventuré de marcher sur les traces de génies inventifs, en inventant et en rédigeant, par l'entremise d'un écrivain employé à cet effet, ce nouveau système de prononciation française, capable d'enseigner aux Américains et aux Anglais, en général, à prononcer, à lire et à parler le français aussi correctement que possible, et suivant la Prononciation Parisienne ; mais il n'a pas trouvé alors, le moyen de le faire publier : que depuis l'alliance entre l'Angleterre et France, surtout depuis la guerre d'Orient, où les malheureux soldats alliés ne pouvaient se comprendre, et depuis les grandes expositions de Londres et de Paris où un grand nombre de visiteurs Français d'une part, et Anglais de l'autre, ne pouvaient non plus se parler ni se comprendre, l'auteur a résolu d'agrandir le cadre de son ouvrage, en y ajoutant une quatrième colonne de Prononciation Anglaise, afin de donner l'avantage, par cet ouvrage, à tous Français, Canadiens-Français, Américains et Anglais d'apprendre réciproquement à prononcer, à lire et à parler, une langue qui leur devient de plus en plus nécessaire.

" L'auteur a pris les plus grandes précautions et n'a rien négligé pour rendre les deux prononciations faciles et correctes. Le Dictionnaire des Frères de la doctrine Chrétienne lui a servi de guide pour la Prononciation Française, et celui de Noah Webster pour la Prononciation Anglaise.

" Maintenant il laisse à un public impartial à juger du mérite de son œuvre."

Les Irregularités postales.

Il ne se passe pas de mois sans que nous recevions des réclamations de la part de quelques uns de nos abonnés sur la mauvaise administration des postes, sur les criantes injustices mêmes qui sont parfois commises par des maîtres de postes qui ne se font pas scrupule d'abuser indignement de leurs fonctions au détriment des éditeurs de papiers-nouvelles. C'est déjà bien assez cependant de voir la presse soumise au désavantage d'une taxe injudicieuse sans que de nouvelles entraves viennent encore augmenter le poids de ses griefs et légitimer de plus en plus ses plaintes inutiles. Nous ne croyons pas qu'il y ait des droits plus méconnus que ceux des propriétaires de journaux toujours si mal payés et souvent si desservis par ceux-mêmes qui profitent le plus de leurs travaux. Il y a même des officiers publics dans des positions subordonnées qui, pour gratifier une pique personnelle, se donnent les airs de distribuer le patronage du gouvernement suivant leur caprice sans plus se soucier des intérêts publics qui sont

lésés par là d'une manière grave que s'il leur était permis de s'en faire un pareil jeu. Le commerce est surtout victime de cette mequino manie de certains officiels subalternes de n'annoncer à son préjudice que dans quelques feuilles privilégiées, comme s'ils pouvaient acquiescer ainsi leurs petites passions jalouses ou rancunières aux dépens des intérêts publics. Nous pourrions signaler telle annonce de la plus haute importance pour le pays en général et qu'on n'a vu figurer que dans une seule feuille française de Montréal, sans qu'on puisse se rendre compte des motifs de cette exception à l'égard des autres journaux. Mais c'est par dessus tout des abus des maîtres de poste que nous entendons parler aujourd'hui. Vingt fois déjà nous avons réclaté contre des injustices qui nous sont grandement préjudiciables, et les choses sont loin d'aller s'améliorant. La presse est-elle donc la seule qui ne mérite pas de protection ?

Nous venons de recevoir encore, coup sur coup, deux lettres des sources les plus respectables se plaignant amèrement de la manière dont sont traités nos abonnés de la campagne. Nous publierons la dernière, et si nous n'obtenons pas de redressement de la part de l'autorité, nous sommes décidé à exposer à la flétrissure publique ceux des fonctionnaires du département postal qui poussent l'oubli de leurs devoirs aussi loin qu'osent le faire quelques-uns d'entre eux qui se trompent s'ils comptent sur l'impunité. Ils verront qu'ils sont dans l'erreur s'ils croient que la presse n'est pas capable de se faire respecter.

Les fins de la Convention.

M. Brown vient bravement avec ses Résolutions pour la dissolution de l'Union et la fédération des deux Provinces sous la direction de "quelque autorité conjointe," mystère qui ressemble un tant soit peu à celui des "garanties, des contre-poids et des suretés," qui continuent, à ce qu'il paraît, de faire illusion à M. Thibaudeau, mais qui ne ferait pas plus fortune l'un que l'autre auprès du Bas-Canada. Cela va de pair avec l'alliance Brown McGee aussi suspecte pour le moins que le reste des menées de la Convention que les 27 colonnes du *Globe* ne sauveront pas de la mort du ridicule.

M. Piché a déclaré en amendement aux Résolutions de M. Brown qu'il en produisait une pour le rappel pur et simple de l'Union.

Comme nous l'avons dit à nos lecteurs, ils doivent s'attendre à voir consacrer notre feuille presque toute entière aux choses parlementaires et les éditoriaux remplacés par les délibérations législatives au moins pendant la durée de la session législative. Si notre feuille y perd en variété elle y gagnera sans doute en intérêt auprès du gros de nos abonnés impatients de savoir ce qui se passe dans le Parlement Canadien. Pour suffire à la reproduction de ces matières nous serons contraint de supprimer, pendant un temps, le feuilleton qui faisait les délices de la plus aimable portion de nos lecteurs ; mais les limites d'un journal nous interdisent la faculté de pouvoir agir autrement, et c'est un sacrifice à faire à la patrie que nos lectrices s'imposent sans doute de bonne grâce, si pas même avec bonheur, devant les nécessités du moment.

La Mairie de Montréal.

M. Rodier élu réélu Maire de Montréal à une majorité de 24, au grand ébahissement des partisans de M. Holmes qui ne croyaient pas la chose possible.

Documents Officiels.

Reçu "Rapport de médecin de l'Asile Provincial des Insensés de Toronto, et "Rapport sur l'Exploration de la Contrée située entre le Lac Supérieur et la Colonie de la Rivière Rouge," etc." par M. Dawson.

Nous devons ce dernier document à l'obligeance de l'hon. M. Belleau auquel nous offrons tous nos remerciements.

Aux Correspondants.

L'écrit d'Agricola, reçu avant hier, vu sa longueur et son mérite, restera sur nos tablettes pour voir le jour un peu plus tard, quand les matières plus pressantes dont nos colonnes vont être nécessairement chargées pour un temps nous permettront de pouvoir lui faire place. Pour le moment la chose est voisine de l'impossible. C'est assez dire au reste de nos Correspondants qu'ils doivent s'efforcer plus que jamais d'être courts et de ne nous adresser que des écrits marqués du coin d'une pressante utilité.

L'ADRESSE DE BROWN AU PEUPLE DU CANADA TIRÉE AU CLAIR.

On lit dans le *Daily Spectator* du 28 février la lettre suivante :

Québec, 24 février 1860.

L'adresse est arrivée ici hier soir, je veux dire l'adresse au peuple du Haut-Canada, occupant

67 pieds dans les colonnes du *Globe*, et bien que signé par les honorables A. Fergusson et Wm. Macdougall, je crois que ce document est un rebâtissage des discours et des articles de M. Brown déclamés et écrits depuis deux ans. Il s'y trouve pourtant quelques nouveaux exposés, mais de la même farine que les anciens, entièrement dépourvus de vérité. Je ne ferai allusion qu'à quelques uns — *ex quibus disce omnes*.

Au bas du tableau qui, à la satisfaction des écrivains, montre que le Haut-Canada paye 70 par cent des taxes nationales, on voit ce gentil petit *nota bene* : "La moitié des marchandises entrées dans les ports du Bas-Canada étant estimée comme employée dans le Haut ;" "La moitié des droits d'encan perçus à Montréal, étant considérée prélevée sur des marchandises achetées pour le Haut-Canada," etc., etc. "Estimée, considérée comme prélevée" vraiment ! Je pourrais tout aussi bien estimer que M. Brown a volé une banque ou dire qu'une contribution pour venir en aide au bureau du *Globe* a été "considérée comme prélevée" sur les membres de l'opposition.

Mais, l'adresse tout en faisant mention des importations du Haut et du Bas-Canada ne dit rien de ses exportations. En 1858, le Bas-Canada a exporté du poisson pour une valeur de \$800,000 ; des vaisseaux pour environ la même somme ; le Bas-Canada a contribué pour les deux tiers au moins au montant de \$6,400,000, provenant de la vente du bois à l'étranger ; et, retenant des exportations des grains du Haut-Canada ce qui est importé des États, il est pour moitié sinon davantage dans les productions agricoles. Bref, le Haut-Canada achète, mais c'est le Bas-Canada qui paie. Je ne dis pas que cette injustice flagrante faite au Bas-Canada ne se résolve pas sur examen en une très simple opération commerciale mutuellement avantageuse au C. E. et au C. W., mais je prétends que cet argument vaut celui du *Globe*.

Les honorables Fergusson et Wm. Macdougall, c'est-à-dire, M. George Brown, font encore preuve d'une ignorance stupide. Ils disent : "Tandis que dans le Bas-Canada la bâtisse servant d'asile aux aliénés est entretenue aux frais de la province, le peuple Haut-Canadien est obligé de subir une taxe directe spéciale pour payer toutes les dépenses de leur édifice."

C'est un avancé, mais le fait le voici. L'asile des aliénés du Bas-Canada a été construit par entreprise privée exclusivement, et appartient à des particuliers maintenant ; et la province n'a pas eu à déboursier un seul centime pour son érection.

Maintenant, quant à la population de la Province et de la représentation au Parlement voici ce que dit le *Globe*.

"Nous tenons pour certain que la population du Haut-Canada dépasse celle du Bas d'au moins 400,000. Maintenant que le nombre des représentants parlementaires est augmenté, il devait y avoir 1 membre pour 15,000 âmes. Sur cette base le Haut-Canada aurait droit actuellement d'avoir 27 représentants de plus que la Province inférieure."

Le sophisme de cet avancé devient évident lorsque nous divisons 3,000,000, la population actuelle du Canada, par 130, le nombre des membres.

La "base" se trouve donc être de 1 membre pour chaque 23,000 âmes. De sorte que le Haut-Canada eut-il 400,000 âmes de plus que le Bas, la population étant de 1,700,000 et 1,300,000 respectivement, le Haut-Canada aurait droit seulement à 16 membres de plus et non à 27. Mais si, comme je le prétends et l'ai prouvé d'après des statistiques publiques, la population du Haut-Canada ne dépasse celle du Bas que de 100,000 âmes seulement, alors, les populations respectives étant de 1,550,000 et 1,450,000, le Haut-Canada a droit seulement à 67 membres sur 130. Et pour cette augmentation de deux faut-il tant faire de bruit !

Mais sans doute que tout cela devient fatigant, surtout lorsque, suivant M. Sheppard, ces griefs seraient promptement redressés si M. Brown pouvait arriver à un portefeuille. Quant à l'adresse, comme politique de profession, je l'ai lue par devoir, de la même manière que des chrétiens sont obligés, parfois, d'entendre des sermons mortellement ennuyeux. C'est un gigantesque document — quelque chose qui dépasse les proportions d'une balaine et atteint presque celles du serpent de mer. J'y reviendrai.

Correspondance.

Comté du Saguenay 28 février 1860.

M. le Rédacteur,

J'ai lu vos judicieuses observations sur l'urgence nécessaire de mettre à l'étude la possibilité de trouver un port de mer au Bic, où quelque part ailleurs dans notre Golfe, pour nos steamers transatlantiques, et j'espère que le gouvernement ne restera pas sourd à votre appel à ce sujet. Je suis de même sensible à vos remarques sur la propos qu'il y aurait pour nous d'appeler de notre côté l'émigration belge qui paraît se faire sur un pied considérable dans le moment ; et le pays doit nous savoir gré de de notre sollicitude à saisir ainsi toutes les occasions qui s'offrent de le faire profiter de tant de bonnes chances de prospérité. Malheureusement il y en a trop peu qui se préoccupent de seconder vos vues et et notre presse est trop généralement indifférente à ces moyens d'avancement qui font si souvent la matière de vos heureuses suggestions. Ne vous découragez pas néanmoins, mais continuez d'employer les forces de votre intelligence et de diriger les inspirations de votre patriotisme vers des buts aussi utiles que ceux-là : un jour ou l'autre notre pays en recueillera le fruit, et vous aurez, vous, le plaisir et la récompense des âmes généreuses, celui d'avoir fait du bien. Vos prévisions sur le Saguenay s'accompliront quelque jour et le *Canadien* aura répondu au but de sa mission en contribuant à leur réalisation. Avec les bonnes dispositions de la pré-

rente administration dont l'énergie et les habitudes laborieuses sont reconnues de tous, il n'est pas possible que tant d'utiles suggestions demeurent complètement stériles. Quoiqu'il arrive, c'est le devoir des hommes de la presse d'agir comme vous le faites, et je me fais un véritable plaisir, comme j'en sens le devoir, de vous exprimer le sentiment de satisfaction que doit éprouver tout bon Canadien de les voir travailler ainsi à l'avancement des véritables intérêts de la patrie.

Je suis, M. le Rédacteur, etc.
UN ABONNÉ.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Québec, 25 février 1860.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir :
Joseph C. Morrison, écuyer, membre du conseil exécutif de la province du Canada.
L'honorable Joseph C. Morrison, solliciteur-général dans et pour cette partie de la province du Canada appelée Haut-Canada.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, (EST),
Québec, 25 février 1860.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général associer les Messieurs suivants à la commission de la paix, savoir :

Dans et pour le District de Québec :

Charles Jacques Frémont, de Québec,
William Marsden, de Québec,
Louis Joseph Roy, de Québec,
Michael Connolly, de Québec,
Joseph Cantillon, de Ste.-Foye,
Patrick Scallon, de St.-Sylvestre, (ouest),
Augustin Dumas, de St.-Evariste de Forsyth,
Honoré Blais, de St.-Evariste de Forsyth,
Nicodème Audet, de St.-Anselme,
Thomas Roy, de St.-Anselme, et
Joseph Couture, de St.-Anselme, écuyers.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,
Montréal, 18 février 1860.

Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil a bien voulu, le 14 courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'école :

Comté de Gaspé—Neuport.

MM. James McIsaac, Alexandre David, Grégoire Grenier, Pierre Grenier et James Wright, et M. Philippe Hamond, secrétaire-trésorier.

Comté de Gaspé—Griffin Cove.

Le Révd. Jean-Baptiste Blouin, prêtre, François Parent, écuyer, et MM. Isaac Bond, Antoine Coton et Michel Bond, et M. Auguste Bernier, secrétaire-trésorier.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Éducation.

Nouvelles d'Europe.

ARRIVÉE DU STEAMSHIP "ANGLO-SAXON."

Nouvelles de trois jours plus récentes.

Portland, 1er mars.

L'Anglo-Saxon est arrivé ici ce matin.

LA QUESTION ITALIENNE.

Le Nord dit que la réponse de l'Autriche aux propositions de l'Angleterre pour le règlement de la question italienne est arrivée à Paris. Le comte Rechberg déclare que l'Autriche ne peut pas se départir des engagements de Villa Franca et du traité de Zurich et qu'il ne lui est pas permis par conséquent d'admettre, de jure, des faits contraires à ces engagements. Que si les propositions de l'Angleterre sont exécutées, l'Autriche ne s'y opposera pas par la force des armes.

Suivant une dépêche de St. Pétersbourg le prince Gortschakoff a informé la France que la Russie ne considérerait pas les propositions anglaises comme une solution de la question italienne, et qu'une entente réelle ne résulterait seulement que des conférences des cinq grandes puissances.

GRANDE BRETAGNE.

Dans la chambre des lords le 15 février, le duc de Newcastle en réponse à une question du comte de Carnarvon déclare que jusqu'à ce que les ressources de la Colombie Anglaise aient pris plus de développement et que l'intervention du gouvernement soit devenu absolument nécessaire, on pensait qu'il vaudrait mieux ne pas mettre en force l'acte de l'année dernière relativement à la juridiction de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Que le gouvernement se proposait de conclure un arrangement amical avec la compagnie de la Baie d'Hudson lequel mettrait l'établissement de la Rivière Rouge et de Saskatchewan sous le contrôle impérial.

Dans la chambre des communes, M. B. Cochrane appela l'attention sur l'état des relations avec la Chine attribuant les difficultés actuelles à la demande de Lord Elgin d'un ministre résidant au milieu des Chinois.

FRANCE.

La Gazette de France et la Presse de Paris ont reçu chacune un avertissement.

Le motif du décret contre la Presse de Paris est un article qui a trait à la politique du gouvernement sur la question Romaine, lequel, dit-il, tend à séparer tous les catholiques sincères de la cause de l'Empereur.

ESPAGNE ET MAROC.

Il paraît que le cabinet espagnol n'écouterait aucune proposition de paix de la part du Maroc jusqu'à ce que Tanger se soit rendu.

Faits Divers.

CONTRE LA FIÈVRE SCARLATINE.—Un médecin de la Nouvelle-Orléans, le docteur Montezuma, publie une lettre dans laquelle il donne les deux remèdes suivants, comme d'une efficacité à peu près infaillible, tant pour guérir la fièvre scarlatine que pour en atténuer immédiatement la malignité.

"Le premier de ces remèdes est de la Bella-Dona, administrée dans une teinture. Comme dose ordinaire, six gouttes par jour dans un peu d'eau sucrée aux enfants de 8 à 10 ans, en ayant le soin d'augmenter ou de diminuer la dose progressivement, d'après l'âge de la personne. Il est nécessaire de suivre ce traitement pendant dix ou douze jours. Prise de cette manière, on a observé que la Bella-Dona agit avec plus d'efficacité."

"Le second préservatif est une combinaison de soufre doré d'antimoine avec du calomel. La dose pour les enfants de deux à quatre ans doit être d'un seizième ou d'un dix-huitième de grain de calomel joint à une quantité égale de sulfate doré d'antimoine, et mêlé à un peu de sucre ou de magnésie. Elle doit être répétée trois ou quatre fois par jour, et augmentée ou diminuée selon l'âge du malade. Comme cette maladie se répand plutôt par la contagion que par la circulation de l'air, il est de la plus haute importance que les personnes qui y sont sujettes n'approchent pas du malade, surtout quand la peau tombe, car, à ce moment, la maladie est très facilement communiquée."—(Cour. E. U.)

—Un accident déplorable, qui vient d'arriver dans la commune d'Auteryac, prouve, une fois de plus, qu'on ne saurait prendre trop de précautions contre les animaux, même domestiques. Voici le fait :

Jeudi dernier, 12 courant, la femme Destables, à Auteryac, après avoir couché et endormi dans son berceau sa petite fille, âgée de 5 mois, sortit de l'appartement pour se livrer à des occupations extérieures. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'après une absence peu prolongée, elle revint à son domicile. La porte en était grande ouverte; le berceau était vide, et le cadavre de la malheureuse enfant gisait mutilé sur le pavé de la chambre. Un vide existant au-dessous de la porte verrouillée avait permis à un porc de s'introduire dans l'appartement en soulevant cette porte. Le pauvre petit corps de l'enfant avait servi de pâture à l'animal immonde.—(Moniteur de la Haute-Loire.)

—Un chasseur poursuivait dernièrement un chevreuil qui, pour éviter un projectile meurtrier, se jeta à la nage dans le Cher. La pauvre bête fuyait un danger pour tomber dans un autre. Sur la rive opposée se trouvait un habitant de Saint-Georges qui, aidé de plusieurs personnes, l'empêcha d'aborder et le contraignit à nager jusqu'à épuisement de forces. L'animal se laissa alors saisir par son nouvel ennemi, qui l'assomma et l'emporta chez lui.

Mais le chasseur qui prétendait avoir un droit de premier occupant sur le gibier poursuivi, assigna, à son tour, le possesseur du chevreuil devant M. le juge de paix de Montrichard. La cause était pendante, lundi dernier, devant le magistrat, et chacun invoquait à son profit l'axiome : *Beati qui possident*; l'un comme le résultat d'un droit, l'autre comme la conséquence de la pratique :

"Un bon tiens vaut mieux que deux tu auras."

et M. le juge de paix cherchait à concilier les parties, lorsqu'un gendarme présent à l'audience voyant dans le fait de la capture du chevreuil un délit de chasse, déclara, séance tenante, procès verbal à celui qui s'en était emparé. La solution de la difficulté se videra sans doute prochainement devant le tribunal correctionnel de Blois.

—Il existe dans la rue de Vaugirard, dit le *Messenger de la Charité*, un de ces restaurants au plat ou même au demi-plat, où pour dix sous on peut, sinon dîner, au moins se rassasier.

Tous les jours un vieux prêtre, qui a trente sous à mettre à son repas, y vient dîner avec deux pauvres qu'il a rencontrés et auxquels il a donné rendez-vous; avec les trente sous ils sont trois à se régaler.

Un soir, le vieux prêtre arrive avec ses deux pauvres de rigueur, les fait asseoir et se place au milieu d'eux.

Au moment où il porte à sa bouche la première cuillerée de potage, la porte s'ouvre, et paraît un troisième pauvre, auquel il a donné rendez-vous, mais qu'il a oublié.

—Entrez, entrez, dit le bon Ecclésiastique, voici votre place.

—Mais vous, mon père, lui dit son voisin.

—Moi, répond-il négligemment, moi, je dînerai demain, je puis bien attendre, j'ai dîné hier.

—Quelle est la femme célèbre dans l'histoire ancienne, qui a épousé un jardinier, et lui a fait perdre sa situation ? Eve.

PRÉCIEUSE PRÉPARATION POUR LES CHEVEUX.—Nous attirons avec plaisir l'attention de nos lecteurs sur les préparations de M. Joseph Burnett et Cie., de Boston.

Le besoin de leur Coccaine a été longtemps ressenti pour remplacer ces nombreuses préparations inférieures maintenant en usage.

Elle contient une très grande proportion d'Huile de Noix de Cacao, si célèbre pour donner aux cheveux une apparence douce et luisante et sans compter ses autres propriétés elle fortifie la chevelure et la fait croître abondamment. Nous parlons après en avoir fait l'expérience et nous pouvons la recommander consciencieusement aux vieux et aux jeunes comme une préparation d'un

prix inestimable pour son but.—St. John (Canada) News.

A vendre à Québec par J. MESSON & Cie., Jos. BOWLES, et M. ARDREY.
22 février 1860.—6f.

Annouces Nouvelles.

Goëlette à vendre—J. B. Guilmette.

Maison à louer—Michel Tessier.

Huile Electrique de De Grath.

Magasin à louer—J. B. Beaulieu.

Situation demandée—Michel Raté.

A louer—Wm. Munro.

Apprenti demandé—Bureau du Canadien.

Jeune homme demandé—Idem.

Maintenant en main—Ross & Cie.

Encens.

Vente considérable d'Épicerie—O. Murphy & Cie.

Fonds de Banqueroute—Idem.

Vente de Chapeaux de satin, etc.—A. J. Maxham & Cie.

RHUMATISME.

Le grand succès de cette Huile pour la cure des Rhumatismes et la fréquence de cette maladie (presque chaque personne l'ayant ressentie plus ou moins) nous font faire quelques remarques sur cette maladie.

Il y a deux espèces de Rhumatisme l'aigu et le chronique. Dans le Rhumatisme aigu on ressent des douleurs intenses dans les jointures, les genoux, les épaules et les poignets, etc., qui ne sont pas fixes, mais changent de place, attaquant violemment une jointure puis la quittant pour passer à une autre et ainsi des autres. La jointure attaquée enflé et la peau qui la recouvre est souvent rouge; le plus léger mouvement cause de la douleur. Les douleurs augmentent toujours durant la nuit, et généralement à la chaleur.

L'autre espèce de Rhumatisme appelée chronique par la durée de ses accès peut succéder à une attaque de Rhumatisme aigu ou peut avoir son caractère au commencement, il est moins dangereux et lorsqu'il affecte les petites jointures (maladie appelée par quelques uns le Rhumatisme goutte) il les épaissit en les rendant roides et fait grossir l'extrémité des petits os.

Ce remède (l'Huile Electrique de De Grath) doit être employée avec persévérance et pendant longtemps s'il est nécessaire dans les cas de Rhumatisme chronique. Le défaut de persévérance dans son emploi sera la seule raison d'un insuccès.

CAUSES.—Les causes du Rhumatisme sont une transpiration obstruée des changements subits de température, pa sage soudain de la chaleur au froid. L'Huile Electrique débarrasse les obstructions et met en mouvement le fluide nerveux vital et la santé est recouvrée.

A vendre chez tous les Droguistes et les Marchands détaillants. Dépôt, Philadelphie.

PRÉCAUTION.—Soyez certain et prenez de l'Huile Electrique de De Grath. C'est la seule véritable. A vendre chez tous les droguistes et les détaillants.

A vendre à Québec chez JOSEPH BOWLES.

N. B.—Veuillez m'informer de tout insuccès, vu que je désire guérir ou ne rien charger.

Québec, 2 mars 1860.—6f.

Naissance.

Hier à l'Esplanade, la dame de J. G. Barthe, Ecr. a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

Décédé Jeudi, le premier de mars, Edmond, âgé de huit mois, fils de l'hon. M. J. Tessier.

A Rimouski, le 24 février dernier, à l'âge de 80 ans, Marie Julie Damier, veuve de feu François Pouliot, et mère de M. le curé de St. Gervais. Elle laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et d'amis qui garderont longtemps son souvenir.

Le 25 du courant, à St. François Riv. du Sud, après une longue et douloureuse maladie, Dame Marie Geneviève Talbot, épouse de Pierre Boissennault, écr.

APPRENTI DEMANDÉ.

ON a besoin à ce Bureau d'un APPRENTI TYPOGRAPHE qui aurait servi comme tel pendant une année. Bureau du Canadien, 2 mars 1860.

JEUNE HOMME DEMANDÉ.

ON a besoin immédiatement au Bureau du Canadien d'un jeune homme pour faire les messages. Québec, 2 mars 1860.

SITUATION DEMANDÉE.

UN JEUNE HOMME sachant le Français et l'Anglais désire se placer comme Commis dans un Magasin d'Épicerie.

S'adresser à

Québec, 2 mars 1860.—2f. MICHEL RATÉ, Chambre d'Assemblée.

GOELETTE A VENDRE.

A VENDRE, la GOELETTE SALMON, jaugeant 26 tonneaux, avec Chânes, Ancre et Voile. Pour les conditions s'adresser au Maire de Berthier ou au propriétaire.

J. B. GUILMETTE.

Québec, 2 mars 1860.—9f.

A LOUER.

A CHARLESBOURG, à 4 milles du Pont de Dorchester, une superbe MAISON en pierre à un étage, contenant seize appartements. L'eau y est introduite ainsi qu'une chambre avec Bains.

S'adresser à ce Bureau ou à

MICHELLE TESSIER, Notaire, faubourg St. Jean.

Québec, 2 mars 1860.

A LOUER.

A LA Pointe Lévi, un MAGASIN avantageusement situé pour le commerce.

J. B. BEAULIEU, Pointe Lévi.

Québec, 2 mars 1860.

A LOUER.

Avec possession dès le 1er Mai prochain. L'ANSE DE NEW LONDON,

Maintenant occupée par MICHEL STEVENSON écr., comme Anse de l'Union.

Québec, 2 mars 1860. WM. MUNRO, Propriétaire.

MAINTENANT EN MAIN.

100 QUARTS HARENGS DE LABRADOR, 100 do do ronds, 100 Tinettes beurre du Canada, 100 do do de Kamouraska, Melasse et Sirop en tonnes et quarts.

A vendre par

ROSS & CIE. 2s.

Québec, 1er mars 1860.

BLANCS DE COUR, A VENDRE ACE BUREAU.

VENTES PAR ENCAN.

Il sera vendu (sans réserve), au magasin de Wm. McLIMONT, rue Arthur, LUNDI, le 5 courant :

12 CAISSES CHAPEAUX DE SATIN, venant d'être reçus à Portland.

— AUSSI —

Quelques caisses de CHAPEAUX DE FEUTRE à la mode, pour Dames et Messieurs.

— APRÈS QUOI —

Un assortiment de MARCHANDISES SÈCHES convenables à la saison.

La vente à DEUX heures.

Québec, 2 mars 1860. A. J. MAXHAM & Cie., E. & C.

Il sera vendu (sans réserve) au magasin de M. McLIMONT, rue Arthur, LUNDI, le 5 mars :

12 CAISSES CHAPEAUX DE SATIN, venant d'être reçus via Portland.

— AUSSI —

Quelques Caisnes de Chapeaux de feutre à la mode pour Messieurs et Dames.

— APRÈS QUOI —

Un assortiment de Marchandises Sèches pour la saison.

La vente à DEUX heures. P. M.

Québec, 29 février 1860. A. J. MAXHAM & Cie., E. & C.

Vente considérable par encan d'Épicerie.

Par encan il sera offert en vente, MERCREDI prochain, le 7 du courant, aux magasins de M. G. MOUNTAIN, écr., Lâtisses des Sœurs, rue St. Pierre :

UN assortiment général d'ÉPICERIES consistant en

SUCRE,

MÉLASSE,

THÉS,

TABAC,

Etc.,

etc.,

— AVEC —

Son Assortiment ordinaire.

De plus amples détails dans un prochain avertissement.

La vente à UNE heure et DEMIE précises.

Québec, 2 mars 1860. O. MURPHY & Cie., E. & C.

FONDS DE BANQUEROUTE.

PAR encan sera vendu, le 7 mars prochain, le FONDS de MARCHANDISES provenant de la faillite de C. BLAIS, à son magasin No. 30, rue Craig, St. Cuth, la vente aura lieu à DIX heures A. M., le tout sera vendu sans réserve pour ARGENT COMPTANT seulement.

Québec, 2 mars 1860. O. MURPHY & Cie., E. & C.

VENTE DIFFÉRÉE.

LA VENTE PAR ENCAN des PROPRIÉTÉS appartenant à la Succession de JOHN LENESTY est REMISE jusqu'à nouvel avis.

Par ordre des Curateurs.

Québec, 15 janvier 1860.

Lozanges de Keating pour la Toux.

CETTE fameuse Médecine qui a acquis tant de célébrité dans toutes les parties du globe, pour la guérison de la Toux, de l'Asthme, de l'Enrouement, des Attaques de Consommation, et de toutes les autres Affections de la Trachée et des Poumons, est fortement recommandée à tous ceux qui souffrent d'aucune des susdites maladies, attendu qu'un seul essai sera suffisant pour prouver son efficacité indubitable, ayant été fréquemment employée sur la recommandation des plus éminents personnages de la Faculté.

Préparée et vendue en boîtes et en canistres de ferblanc de diverses grandeurs, par THOMAS KEATING, chimiste, etc., 79, St.-Paul's Churchyard, Londres. Vendue en détail par tous les droguistes et vendeurs de médecines brevetées.

N. B.—Pour éviter les contrefaçons, veuillez observer que les mots "KEATING'S COUGH LOZENGES" sont gravés sur le Scap du Gouvernement de chaque boîte, sans quoi cette médecine n'est pas la véritable.

Vendue à Québec par J. MESSON & Cie., G. G. ARDREY, J. BOWLES, J. BOWEN et GEO. MESSON.

Québec, 2 décembre 1859.—12f-1fs

Tablettes (de Keating) pour les Vers des Enfants.

LA récente découverte d'un remède infaillible pour les maux causés par les vers dans les enfants et les adultes a été maintenant concentrée sous la forme d'un aliment sucré purement végétal.

La Tablette est avidement prise par les enfants, et une à trois données deux ou trois fois par semaine opèrent une guérison certaine.

Préparées et vendues en boîtes de ferblanc par THOMAS KEATING, chimiste, etc., 79, St.-Paul's Churchyard, Londres, E. C., et vendues en détail par tous les droguistes et tous les vendeurs de médecines brevetées.

OBSERVEZ que les mots "KEATING'S WORM TABLET" sont gravés sur le Scap du Gouvernement de chaque boîte, sans quoi il y a contrefaçon.

Vendues à Québec par J. MESSON & Cie., G. G. ARDREY, J. BOWLES, J. BOWEN et GEO. MESSON.

Québec, 2 décembre 1859.—12f-1fs

Poisson ! Poisson !

A VENDRE

Aux Magasins des Soussignés :

50 QUARTS d'ANGUILLES—Qualité Supérieure
15 do Saumon—du Nord.
200 do Harengs du Labrador—très gros.
100 do Morue verte,
75 Quintaux de Morue de Table,
10 Tinettes de Navets et de Langues de Morues.

THOMAS FRASER, Quai des Indes.

Québec, 17 février 1860.—6f.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ,

30 QUARTS de MORUE de meilleure qualité, à très bas prix.

NICOLAS ALLARD, No. 18, rue St. Paul.

Québec, 20 février 1860.

POIS ÉCALLÉS.

VENANT d'être reçus : 20 quarts Pêches écailées, à vendre par

Québec, 16 janvier 1860. M. G. MOUNTAIN.

SAVON DE STEEL DE LIVERPOOL.

MARQUE DE LA COURONNE. A vendre par,

Québec, 18 janvier 1860. RYAN BROTHERS & Cie.

FROMAGE AMÉRICAIN.

25 BOITES très prime venant d'être reçus et à vendre par

Québec, 16 janvier 1860. M. G. MOUNTAIN.

ADRESSES D'AFFAIRES.

G. A. P. PELLETIER,
AVOCAT,
BUREAU.—No. 22, RUE SAINT-LOUIS,
HAUTE-VILLE,
Bureau de L. G. BAILLARGÉ, écrivain, Avocat.
Québec, 13 janvier 1860.

FRENKTE, BILLY & MONTANBAULT,
AVOCATS,
HAUTE-VILLE,
No. 8, Rue St. Louis.
Québec, 14 décembre 1859.—3m.

W. LAUNIERE,
NOTAIRE,
BUREAU.—No. 54, RUE SAINT-JOSEPH,
ST. ROCH.
Québec, 2 novembre 1859.

J. F. PEACHY,
ARCHITECTE,
ENCOIGNURE DES RUES SAINT-JEAN ET SUTHERLAND
FAUBOURG SAINT-JEAN.
Québec, 23 mai 1859.—1a

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
DE LIVERPOOL ET DE LONDRES a réduit ses taux
de primes à 25 par cent sur les bâties et à 20 par
cent sur les meubles.

RYAN, BROTHERS & Cie.,
Agents,
Bureau, 37 rue St. Pierre.

Québec, 13 mai 1859.

Assurance de la Vie et contre le Feu.
LES POLICES sont émises dans le Bureau de l'ère
Classe par O. MURPHY & Cie.,
Quai de Hunt.
Québec, 13 mai 1859.

La Compagnie d'Assurance
Contre le Feu et pour la Vie,
DE
LONDRES ET DE LIVERPOOL.
Capital Souscrit £2,000,000 Stg.
FONDS ACCUMULÉS ET PLACÉS £1,088,000.

ASSURANCE CONTRE LE FEU
Aux conditions les plus favorables, les taux étant propor-
tionnés aux risques.
RYAN, BROTHERS & Cie.,
Rue St. Pierre.
Québec, 18 février 1859.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU
DE LIVERPOOL ET DE LONDRES.
CAPITAL, £2,000,000 stg.
Le capital payé et les Fonds accumulés s'élevant à
\$1,156,035 13s. 6d.

Le Soussigné ayant été nommé Agent pour la Compa-
gnie anglaise, de première ligne, ci-dessus, est prêt
à assurer les Edifices, les Marchandises, les Navires, le
Vapeurs, les Meubles de ménage et toutes propriétés gé-
néralement contre les Pertes et Dommages occasionnés
par le feu, et à des conditions très libérales.
On ne fait pas payer les Polices.
DANIEL MCGIB,
Agent.
Québec, 30 septembre 1859.

ÉDUCATION.

ACADEMIE
PRIVÉE ET DE CHOIX

M. EAST,
Maison d'Artillerie, rue d'Auteuil,
Haute-Ville, Québec.

LES ÉLÈVES ANGLAIS

SONT préparés pour les Universités de Cambridge et
d'Oxford; pour les Collèges Militaires et Nautiques
d'Angleterre; pour l'Examen d'Entrée aux Universités du
Canada; et pour diverses branches d'une éducation supé-
rieure.

ÉLÈVES FRANÇAIS

Préparés pour l'Examen d'Entrée à l'Université Laval;
pour les plus hautes classes du Séminaire de Québec;
pour l'Examen comme Pilotes, Arpentiers, Ingénieurs
Civils, etc.; et pour les professions qui exigent la connais-
sance de l'anglais.

ÉTUDES COMMERCIALES.

Les élèves entrés pour les Etudes Commerciales reçoivent
l'instruction dans chaque branche d'éducation les
qualifiant pour la Profession Mercantile; la Tenue des
Livres suivant le système moderne le plus approuvé; le
Correspondance Commerciale en anglais et en français;
le Calcul Commercial de toute dénomination; l'Arith-
métique mentale et toutes les méthodes expéditives;
l'Arithmétique instrumentale, les Calculs Géométriques et
Financiers, etc.; la Géographie Commerciale, y compris
les Importations, Exportations, Produits, Manufactures,
etc., etc., de tous les pays.

LES ÉLÈVES COMMENÇANTS

Sont soigneusement instruits dans chaque branche d'édu-
cation les qualifiant pour les plus hautes classes d'Etude
Commerciales ou Collégiennes.
Les Examens sont mensuels, et des Duplicata des rap-
ports (une attestation de progrès) envoyés aux parents
tous les six mois.

CONDITIONS. Par quart.

Élèves étudiant dans les classes privées..... \$10 à \$16
Do do commerciales..... \$6 à \$8
Pensionnaires..... \$240 par année.
Québec, 19 août 1859.

Le Restaurateur du Foie
DE SANFORD
N'AFFAIBLIT JAMAIS.

IL EST ENTièrement COMPOSÉ DE GOMMES, et
est devenu un fait établi, une médecine renommée,
connue et approuvée par
servis, et on y a mainte-
ce dans toutes les maladies
commandées.

Ce remède en a guéri
deux dernières années, qui
espérance, comme les nom-
possession et fournis sans
vent.

La dose doit être propor-
l'individu qui la prend, et
quantité pour agir effica-
Que votre jugement.

L'usage du Restaurateur
guérit les Affections du
Foie, la Dyspepsie, la Diar-
rhée, l'Estomac, la Constipation,
Morbos, le Choléra des
Jambes, la Débilité des
servir avec succès, comme
de Famille. Il guérira le
gnage d'un millier de per-
si l'on en prend deux ou
mouvement de l'attaque.
Tous ceux qui font usage
gnent en sa faveur.

MÉLÉZ DE L'EAU DANS VOTRE BOUCHE AVEC LE RES-
TAURATEUR ET AVEZ LE TOUT À LA FOIS.

Prix, Une Piastre la bouteille.

— AUSSI: —

PILULES CATHARTIQUES
DE SANFORD,
Composées de

PURS EXTRAITS DE VÉGÉTAUX, ET MISES DANS DES
BOITES EN VERRE, IMPERMÉABLES À L'AIR, ET
POUVANT SE CONSERVER DANS UN CLIMAT.

La Pilule Cathartique
mais agit cathartique que
depuis plus de vingt ans.

Les demandes croissent
fait un long usage des Pi-
tous expriment relative
engagé à les mettre à la

La Pilule Cathar-
tiques agissent sur diver-
La PILULE CATHAR-
rapport convenable avec
un composé de divers ex-
gi sent semblablement sur
mentaire, et qui sont bons
où il faut un Cathartique,
d'Estomac, l'Assouplisse-
Dox et des Reins, la Consti-
le Corps, provenant d'un
se terminent fréquemment
te de l'Appétit, une Sensa-
Corps, Lassitude, Mal de
toutes les Maladies Inflam-
fauts et des Adultes, Rhu-
Purificateur du Sang, pour
chaîne est héréditaire, et trop
tionnées dans cet avertisse-

Le Restaurateur du Foie et les Pilules Cathartiques de
Famille sont détaillées par les Pharmaciens en général et
vendues en gros par les marchands de toutes les grandes
villes.

S. W. SANFORD, M. D.,
Fabricant et Propriétaire,
335 Broadway, New-York.

23 nov. 1859.—1a

SANTÉ CONFORT ET LONGUE VIE.

Le moyen de vous procurer ces avantages est de faire
un judicieux usage de ce qui est placé à votre dispo-
sition n'oubliant pas la célèbre

EAU MINÉRALE DE PLANTAGENET,

qui se vend aux magasins de:

A. ARDOUIN,
Coin du marché, Haute-Ville.

B. LAVERGNE,
No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

A. PRUDOMME dit FAGUY,
Coin de la rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean.

Pour ce qui concerne l'efficacité de l'Eau de Plantage-
net, voyez les Pamphlets que l'on peut se procurer au dé-
pôt, coin du marché.
Québec, 11 juillet 1859.

VENANT D'ÊTRE RECU

Par le vapeur INDIAN.

BIJOUTERIES Nouvelles,
GOBELETS d'argent pour enfants,
Services de Couteaux,
FOURCHETTES,
CUILLERS en argent pour enfants,
HUILIERS plaqués en argent
ETC., ETC., ETC.

C. J. ARDOUIN,
IMPORTATEUR,
Orfèvre et Joaillier, 25, rue La Fabrique.

Québec, 10 juin 1859.

THÉS FRAIS.

750 PAQUETS de THÉS frais, Sonchong, Thé
fin de Londres, Oolong, Vieux et Jeune
Hyson, Gunpowder, Hyson Twinkley, en caisses demi
caisses et caistres.

A vendre par LANE, GIBB & Cie.

Québec, 6 décembre 1859.

RAISINS FRAIS ET FIGES.

Venant d'être reçus par le chemin de fer du Grand-Tron-
RAISINS de LAYER en boîtes et en demi-boîtes.

FIGES en caisses et en boîtes.

A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Québec, 7 déc. 1859.

A VENDRE.

SUCRE BRILLANT de Muscovado, en Boucauts, Sucr-
écrasé en Quarts,
Sucre en pain de Londres en tierces.
Sirop brillant en tonnes.

Québec 7 décembre 1859.

CORDAGE ANGLAIS.

115 ROULEAUX de 14 à 54 ponce,
20 de Biford et de Quarantainiers,
3 Cablots, à vendre par
M. G. MOUNTAIN.

Québec, 16 janvier 1860.

VIVE LE VIEUX REMÈDE DU VERMONT
CONTRE LA TOUX.ÉLIXIR BALSAMIQUE
VEGETAL
DE N. H. DOWNS.

NOUS devons dire au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle Angleterre, pendant plus de
trente ans, et a toujours été garantie comme donnant entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne
connaissons pas un seul cas où les gens en aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de
plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux
Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand Almanach rem-
pli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont
fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLU-
XIONS, l'ASTHME, et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes
tendent à la CONSUMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez, en retour, le recommander à vos amis et
connaissances; et rappelez-vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propri-
étaires, il est de votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le tient pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou
votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. HENRY & SONS, WATERBURY, Vt., et
No. 30, Rue St. Henri, MONTREAL, ou de M. S. BURR & Cie., Cornhill, Boston, Mass., ou de C. W. Atwell, Portland,
Maine, ou de LYMAN, SAVAGE & Cie., Montréal, Canada, ou de BARNES & PARK, 13 Rangée du Park, New-York, ou
des principaux Droguistes, (en gros) de la Nouvelle Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des cir-
culaires à Demande.

Le prix de cet article est de 50 cent, à \$1 la bouteille, et pour les bouteilles
d'essai 25 cent.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin
que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait, fabriqué par Jasper Curtis, de St. Albans, mais il n'est pas signé de
la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement la reconnaître
au signe que nous venons d'indiquer, par le fait qu'il est marqué 37 1/2 et 75 cents la bouteille. Naturellement, le
dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Downs, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFAÇON DE JASPER!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI 25 CENTS.

A VENDRE A QUÉBEC CHEZ

O. GIBOUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, Jno. E. BURKE, G. G. ARDOUIN, J. BOWLES, et S. STURTON.

Québec, 6 février 1860.—1a.

LE NOUVEAU PAIN KILLER.

Le meilleur Remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal
de Dents, les Contusions, les Brûlures, le mal de Tête
et les Maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous savons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou Remède
contre Toute Douleur dans un moment où le Pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous
avons retardé l'introduction du nôtre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public, nous avons consulté un
grand nombre de Médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de
Remèdes contre Toutes Douleurs, des plus Populaires, et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions
apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de toutes sortes depuis
plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cette article, et y avons apporté quelques
changements puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait.
Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement
qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout
autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à
remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille
pour 30 sous, nous la garantissons.

J. M. HENRY & SONS, WATERBURY, Vt.,

Et 30, Rue St. Henry, vis-à-vis l'American House.

MONTREAL, C. E.

A VENDRE A QUÉBEC PAR

O. GIBOUX, J. MUSSON & Cie., JOSEPH BOWLES, G. G. ARDOUIN, J. S. BOWEN, J. E. BURKE, et S. STURTON.

Québec, 6 février 1860.—1a.

POMMES DE CHOIX DE GARDE.

Venant d'être reçues et à vendre par les soussignés,

100 QUARTS de POMMES d'HIVER

cueillies à la main, consistant en

RAINETTES DE RHODES ISLAND,

SPITZENBURGS,

BALDWIN,

GIROFFÉES,

ROUSSETTES FRANÇAISES.

Ces pommes sont bien supérieures à toutes autres
encore reçues, et sont garanties pour se conserver jus-
qu'au printemps.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 19 novembre 1859.

CIDRE! CIDRE!

Venant d'être reçues et à vendre par les soussignés,

DU CIDRE DE L'OUEST, d'excellente qualité.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 19 novembre 1859.

Cuir Anglais, Peaux de Chèvre etc., etc.

Venant d'être reçues et à vendre par les Soussignés:

3 Caisses de Cuir Anglais consistant en

Peaux de Chèvres, Grain Prime,

Kips Cirs Prime.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 7 novembre 1859.

POMMES! POMMES!!

Venant d'être reçus et à vendre par les soussignés:

UN petit lot de POMMES choisies, cueillies à la main
et en bon ordre, consistant en

Fameuses, rouges du St-Laurent, et grosses Reinettes
jaunes.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 31 octobre 1859.

PEINTURES, HUILES, VITRES, ETC.

BOITES de VITRES, grandeurs assorties, 64 x 7 1/2 x 36
x 46, marque Star,
Huile de Lin pâle bouillie de Blundell, en quartons,
Colle forte de Londres en quartons,
Esprits de Thérébentine en quartons,
Blanc de Zin de Londres en barils,
Blanc de Plomb écrasé No. 1, en barils,
Blanc de Paris en quartons.

A vendre par LANE, GIBB & Cie.

Québec, 7 déc. 1859.

MASTIC! MASTIC!!

EN vessie, en quarts de quintal,

Do do 2 do,

Do do 3 do,

A vendre par

TURCOTTE & FRÈRES,
No. 57, rue St. Pierre, Basse-Ville.

Québec, 24 octobre 1859.

GRAINE DE LIN! GRAINE DE LIN!

Le plus haut prix du marché sera donné par les soussi-

gnés.

TURCOTTE & FRÈRE,
No 57, rue St. Pierre,
Basse-Ville.

Québec, 24 oct. 1859.

PAIN DE LIN! PAIN DE LIN!!

EN moulu et en pains, et Gaudriole.—A vendre par

TURCOTTE & FRÈRES,
No. 57, rue St. Pierre, Basse-Ville.

Québec, 24 octobre 1859.

ORGE! ORGE!

ORGE pour la soupe en barils de 2 qtx.

Do do do

A vendre par

TURCOTTE & FRÈRE,
No 57, rue St. Pierre,
Basse-Ville.

Québec, 24 oct. 1859.

HUILE DE LIN DOUBLE BOUILLIE,

Do do cru.

A vendre par

TURCOTTE & FRÈRE,
No 57, rue St. Pierre,
Basse-Ville.

Québec, 24 oct. 1859.

AVOINE FRAICHE MOULUE.

Venant d'être reçues et à vendre par les

Soussignés:

50 SACS D'AVOINE fraîche moulu.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 28 novembre 1859.

CUIR ANGLAIS, PEaux DE CHEVRES

ETC., ETC.

Venant d'être reçues et à vendre par les soussignés:

3 caisses de cuir anglais, consistant en

Peaux de chèvres, grain prime,

Kips cirés, prime.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 19 nov. 1859.

Preuves si fortes et si directes
QU'ELLE BANNIT LES DOUTES DE TOUS.

